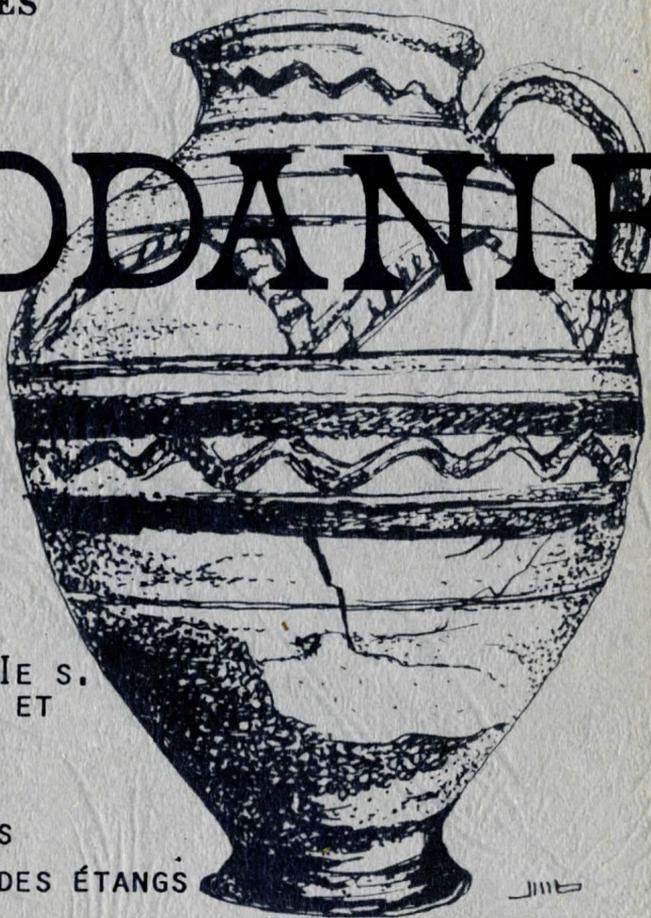


SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES
CIVILISATIONS ANTIQUES
BAS-RHODANIENNES

RHODANIE



- ☐ UN MAS AU XVIII^E S.
ENTRE CÉVENNES ET
PROVENCE
- ☐ LA VIE À UZÈS
- ☐ LES GLADIATEURS
- ☐ L'ASSÈCHEMENT DES ÉTANGS
À PUJAUT

0 È] s ÈJ ÈJ ÈJ ÈJ ÈJ ÈI ÈI a a a a a a a a a a

RHODANIE

REVUE TRIMESTRIELLE

EDITEE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES CIVILISATIONS
ANTIQUES BAS - RHODANIENNES

Maison Jourdan - 24, Route d'Avignon, 30200 Bagnols-sur-Cèze

Commission Paritaire des Publications & Agences de Presse

AS n° 64685

N° d'inscription au répertoire des Postes : 10 R

I.S.S.N. 0751-2325

Dépôt légal à date de parution

Directeur de la Publication : Pierre Thiénard

Comité de Rédaction: Jean Charmasson, Jacques Creissac,
Jeannine Flaugère, Georges Sudres.

Composition et impression : Revue Archéologique Sites
Edition et Diffusion de l'Archéologie Française,
11, rue de l'Oriflamme - 84000 Avignon

Prix du Numéro : 18F. Abonnement année 1983 : 60F
Abonnement de soutien : 100F.

Tout courrier : Pierre Thiénard
19, chemin du Moulin de la Tour
30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél. (66) 89.81.47

Couverture : Oenochoë ionienne (vase à vin) de la fin du
Ve siècle avant notre ère, découverte à l'oppidum Saint-
Vincent de Gaujac (dessin J.M. Bajolle).

© Tous droits réservés pour tous pays.

Imprimé sur papier couché.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	2
UN MAS AU XVIIIÈ SIÈCLE ENTRE CÉVENNES ET PROVENCE D'APRÈS DES ARCHIVES FAMILIALES <i>par Hervé ABRIEU.....</i>	3
LA VIE À UZÈS SOUS LA RENAISSANCE <i>par Jeannine FLAUGÈRE.....</i>	14
LE CIMETIÈRE DE VÉNÉJAN <i>par Louis BRUN.....</i>	21
LES GLADIATEURS <i>par André HAON.....</i>	30
L'ASSÈCHEMENT DES ÉTANGS DE PUJAUT <i>par Robert BAILLY.....</i>	36
LE SARCOPHAGE PALÉOCHRÉTIEN DE BAGNOLS <i>par Jean CHARMASSON.....</i>	44
LA LÉGENDE DU PONT DU DIABLE <i>par G. LAMBERT.....</i>	47

EDITORIAL

Ces derniers jours, des membres de la S.E.C.A.B.R. se retrouvaient pour installer dans les vitrines neuves d'un Musée d'Archéologie conçu selon les exigences actuelles d'un tel établissement, les "trésors" découverts au cours de leurs investigations depuis près d'un quart de siècle, sur des chantiers officiels, quelques uns aujourd'hui arrêtés (Lombren, la Brèche, CouracJ mais d'autres encore très actifs (Saint-Vincent de Gaujac, Saint-Laurent de Carnols). Vous devinez l'émotion des quelques "anciens" présents. Pour eux, se réalisait enfin le vieux projet toujours entretenu et défendu dès le départ de la jeune Société d'Archéologie : créer un vrai Musée d'Archéologie à Bagnols. Le rêve des années 50 devient réalité en... 1983!

Les nombreux visiteurs attirés par l'histoire de leur terroir pourront y retrouver la trace des ancêtres depuis les sites portant les empreintes helléniques, gallo-romaines ou wisigothiques.

Nos amis lecteurs, depuis les rives du Rhône aux bords de la Source d'Eure, s'associeront à cette création.

"Rhodanie" sortira des presses pour l'inauguration du Musée, auquel nous consacrerons une étude dans un prochain numéro.

S. E. C. A. B. R.

UN MAS AU XVIIIe siècle ENTRE CEVENNES ET PROVENCE

par Hervé ABRIEU

LA BÂTISSE

Le coeur de l'exploitation, ce sont les bâtiments. De ceux que Michel a achetés en 1734 nous savons peu de choses; 80m² en tout, dont en 1749 une partie "s'en allait tomber en ruine" que Jean remaniera et dont il fera ensuite son grenier à foin. Les pierres chanfreinées permettent de dater l'ensemble du début du XVIIIe siècle.

A la lecture du livre de raison on sent que la construction est pour Jean une grande aventure et une passion : il y consacrera sa vie. C'est que le Mas répond à une double intention : destiné à abriter "fonctionnellement" la maison-née, les élevages et le matériel, il a aussi pour but de symboliser la richesse et la puissance de la "maison".

L'intérêt de cet ensemble réside donc d'abord dans le fait qu'il a été réalisé d'une seule volée selon un plan appliqué avec assez de méthode. Les rajouts peu nombreux ne nuiront pas à la cohérence de l'ensemble et il n'a subi que de légères réparations, ce qui nous permet de comprendre assez sûrement ce qu'était en ce milieu du XVIIIe siècle le prototype de la ferme modèle dans la région.

Et le résultat est imposant : l'ensemble occupe un vaste quadrilatère de 40m sur 40 environ qui offre l'aspect d'une forteresse : grand portail que l'on "barre" de l'intérieur, murs aux solides contreforts percés seulement de petits soupirails au rez-de-chaussée et, couronnant les trois étages, une sorte de tour à la fonction mal définie, mais qui semble bien être l'emblème "phallique" destiné à affirmer la puissance du Mas et de son maître.

A-joutons que le tout se dresse à flanc de colline au milieu des "près arozans" (irriguables), des vergers "d'amandiers, mûriers, noyés et châtaignes" avec l'aire, le jardin clos de hauts murs, le bassin du pré, et suprêmes privilèges : le "vivier" long de 50 mètres au-dessus duquel s'élève, solitaire, la haute tour du "pigeonnier".



La tour "phallique"

Tout cela, c'est Jean qui l'a fait construire pendant les trente ans qu'a duré son activité. Parti d'une grange de 80m², il a réalisé un ensemble de bâtiments qui avoisine les 1600m².

Il s'agit de ce que les historiens appellent "la maison à cour". En effet, le portail franchi on se trouve dans une "grande basse-cour" autour de laquelle s'organisent les bâtiments, la maison d'habitation faisant corps avec les locaux à usage agricole.

Au rez-de-chaussée 7 ou 800m² de voûtes qui abritent écurie, étable, "cave à vein", "cochonnier", poulailler, bergerie, remise, etc.

Au deuxième étage, les magnaneries et greniers à foin mais, surtout, exposée au sud, tournant le dos au Mistral, la maison protégée par la "terrasse ou courradou". Ce sont d'ailleurs les quatre grandes arcades de cette terrasse avec leur pilier en pierre de taille où est gravé un cadran solaire qui frappent les regards dès l'entrée. Surmontées du séchoir, ornées d'une treille qui court de l'une à l'autre, elles sont l'ornement qui précède la maison d'habitation.

DEUX "FEUX"

Le plan de cette habitation est d'ailleurs révélateur: nous nous trouvons devant non pas un, mais deux appartements organisés de part et d'autre de l'escalier central qui monte au grenier; ils sont destinés à abriter les deux ménages de la famille double et nous trouverons deux cuisines et derrière chaque cuisine deux chambres.



La maison d'habitation : voûtes, arcades et pilier du "courradou", séchoir.

C'est également sur ce principe qu'a été construite aux mêmes dates la ferme voisine de Coutelle (aujourd'hui en ruine), appartenant à la belle famille de Jean. Quelques notations dans le journal laissent supposer d'ailleurs une certaine rivalité entre les deux constructeurs...

Mais Jean a poussé le souci de symétrie beaucoup plus loin que son beau-frère-et de façon plus monumentale. Ainsi chaque élément s'organise par rapport à l'axe que constitue l'escalier : par exemple cuisine à gauche, évier au fond à gauche; cuisine à droite, évier au fond à droite. De même pour les cheminées et les ouvertures; de même encore pour les greniers de l'étage supérieur.

Ainsi les deux constructeurs obéissent-ils tous deux à

la même loi : organiser deux "feux" dans la même "maison" pour permettre aux générations de se succéder éternellement et défier le temps que marque le cadran solaire du pilier de Jean.

UNE CONSTRUCTION FONCTIONNELLE

Ce qui est remarquable dans cette construction c'est que tout y est fonctionnel. Le constructeur a prévu les moindres détails et il les a réalisés au fur et à mesure qu'il bâtissait. Ainsi, par exemple, on a ménagé un système très rationnel de chatières qui font des chats les rois de la maison: ils sont les seuls à pouvoir circuler de la cave au grenier à toute heure du jour et de la nuit et protègent ainsi les précieuses provisions de grains.

Nous verrons de même que dans les cuisines on a prévu les moindres détails. Dans les chambres principales on a construit des caches relativement secrètes pour y ranger les objets précieux et les écus d'or.

Pour se procurer une nourriture gratuite on a ménagé des nids dans l'épaisseur des murs au-dessous des génoises : un petit orifice extérieur invite les oiseaux à s'y installer en toute confiance; un trou plus gros donnant sur les greniers et fermé d'une cheville en bois permet à la main de l'homme de les "cueillir" sans peine! C'est le principe du pigeonier mais conçu pour les oisillons sauvages. On ne sait si le système se révéla efficace (en tout cas le petit-fils de Jean Vignal, Félicien-Just le renouvela quand il construisit sa propre maison cent ans plus tard), mais nous n'en connaissons aucun autre exemple dans notre région.

Le système du pigeonier et du vivier sont mieux connus : ces deux "privilèges" accompagnent les mas les plus fortunés.

Dans le vivier les poissons trouveront des "sauvios", sorte de souterrains où ils auront l'impression de la sécurité. Sécurité apparente également pour les pigeons : Jean Vignal a fait construire pour eux une tour carrée indépendante de 10 mètres de haut et de 5 mètres de large sur une éminence qui domine le mas. Au-dessous du toit, court tout autour de la construction, une corniche en pierres de taille qui permet aux volatiles de se poser et les protège des rongeurs. Par les orifices classiques ils pénètrent à l'intérieur où se trouvent les nids, faits d'une poterie en forme de marmite encastrée dans le mur.

Oisillons, pigeons, poissons, écrevisses, tout cela fournit donc à celui qui en a les moyens une nourriture gratuite non négligeable : il suffit bien entendu d'en acheter le privilège une fois pour toutes et de construire en conséquence.

Il est un autre aspect plus étonnant pour nous : il ne s'agit plus de nourriture cette fois, mais de protection des habitants- de la maison. Non de protection contre les brigands et chapardeurs : nous avons déjà dit que le mas était fortement barricadé et ne risquait sans doute rien des rôdeurs. Mais, pour les paysans des époques anciennes il est des ennemis plus redoutables encore car ils sont invisibles et s'attaquent aux personnes et aux animaux : ce sont les "esprits". Jean Vignal n'en dit rien dans ses notes, mais de nombreux signes montrent qu'il cherche à s'en protéger; ces "esprits" pénétrant comme chacun sait par les ouvertures, les trous de serrure et les cheminées, nous allons retrouver chez lui aussi, les éléments que Filipetti et Trotereau décrivent dans leur ouvrage extrêmement documenté *Symboles et pratiques rituelles dans la maison paysanne traditionnelle* (Berger-Levrault).

L'imposte du grand portail d'entrée est un "symbole solaire" qui comme "l'étoile encadrant parfois une date de construction ou des initiales" - et c'est le cas deux fois dans le mas de Jean Vignal - est chargé de repousser les esprits. De même, on retrouve "l'épi de pierre taillé en forme de quille grossière qui coiffe systématiquement les souches de cheminées". Les conduits de fumée sont construits en briques entre lesquelles s'intercalent des pierres spongieuses chargées selon les mêmes auteurs de protéger contre la foudre. De même les trous de serrure sont protégés par les "entrées" en forme de coeur renversé ou de losanges. On distingue aussi sur le portail un fer à cheval gravé dans la pierre, etc.

La religion se mêle à la superstition, nous l'avons vu et la croix que Jean Vignal construit comme la niche à Saint qu'il ménage au-dessus de la porte de sa cuisine sont autant de moyens pour lui de se protéger contre les forces obscures.

Ainsi le "fonctionnel" qui préside à la construction n'est pas toujours celui que nous attendrions, mais il n'en a pas moins un intérêt socio-hisurique.

LES MATÉRIAUX

L'ensemble est construit presque entièrement avec les matériaux issus des terres de la métairie. Les "lauses" qui dallent le courradou, les magnaneries, les bergeries, et... la chambre des domestiques sont issues des collines et des terres qu'on défriche : il s'agit de pierres plates à peine dégrossies qui ont parfois plus de 2m de large. De même, le sable se trouve sur place; on peut voir à proximité de la ferme les "sablères" d'où on l'a tiré. Les pierres "tout venant" vont avoir deux usages : elles serviront à construire les murs ordinaires destinés à être recouverts ensuite de l'enduit égalisateur, mais on en tirera aussi la chaux que Jean Vignal fa-

brique lui-même comme en témoignent de nombreuses notes. Ainsi "l'an 1755 et le 2eme jour du mois d'avril fut commencé le four à chaux... qui rendit quarante mioc de chaux réduite en poudre à cause que le dit four resta ouvert après qu'on y quitta le feu : la fraîcheur fit briser la pierre. La seconde fournée finit le 25 avril 1755". Ces fours demandent beaucoup de bois, nous le verrons; mais aussi beaucoup de main-d'oeuvre : pour celui de janvier, 60 journées de travail des "personnes de la maison", plus environ 20 journées de la main-d'oeuvre "étrangère".

Par contre, il achètera des "charretées de pierre brute" qui seront taillées sur place par les "massons de pierre"; elles serviront de pierre d'angle et d'encadrement et formeront les grandes arcades et le pilier du courradou.

La toiture traditionnelle avec son double rang de "génoise" proviendra du "faiseur de tuile" de "Saint-Michel d'Eouzet", ainsi sans doute que les "malons" (carreaux de terre cuite) qui pavent les pièces d'habitation.

Ce sont ces matériaux qui donnent son style à la construction : les linteaux taillés en arc de cercle, l'enduit "à sable et à chaux" qui laisse apparentes les pierres de taille et recouvre seulement le blocage en pierre ordinaire.

Autre matériau important : le bois issu là encore du domaine. Les "Sieurs de Lon" qui ne sont pas des nobles à part icule,^ mais de banals "scieurs de long" débiteront pins, chênes, mûriers et noyers en poutres, planches et chevrons que l'on trouve encore dans les menuiseries, planchers, plafonds à la française et charpentes de la ferme. Les poutres sont soigneusement équarries, voire moulurées pour les pièces d'habitation, recouvertes encore d'une partie de leur écorce dans les greniers, choisies pour leur forme en chapeau de gendarme dans les magnaneries, etc.

LES OUTILS

Jean Vignal a songé toute sa vie à la construction; on trouvera dans ses réserves des charretées de pierre de taille, des planches inutilisées. Il possède d'ailleurs tout le matériel nécessaire : depuis "24 ceintres pour faire les voûtes" jusqu'au "fer pour mettre les bois dans les fours à chaux" en passant par les "marteaux têtus à bâtir", "marteaux à tailler la pierre", "bironnières" (vilebrequins) tant pour "percer la pierre de taille" que les bois, "fers de menuiserie et autres outils", "lime pour ronger les scies" pour ne donner que quelques exemples. Si l'on compare à l'équipement d'autres maisons de l'époque, on peut dire qu'il est remarquablement pourvu. (Cf. *La vie en Haute-Provence de 1600 à 1850*. Raymond Collier. Digne 1973).

LES ARTISANS

Les maîtres d'oeuvre de tout cela, ce seront les "massons de profession" les Gourret de "Saint-Michel d'Eouzet", Pierre et Joseph, le père et le fils dès 1749, puis trois frères en 1764 et le seul Joseph plus tard : on reconnaîtra leur pâte et le style changera ensuite (mais l'ensemble sera quasiment achevé).

Ce sont de remarquables appareilleurs et assembleurs que ces "massons de pierre" et on peut les soupçonner d'être aussi quelque peu les architectes de Jean : leur écriture et leur orthographe qu'on peut lire sur leurs factures sont beaucoup plus sûres que celle du ménager qui fait figure d'illettré à côté d'eux.

Mais ils ne sont pas seuls. A côté d'eux travaillent toutes sortes de "manuvres" qui font de longues journées "pour servir les massons de métré Vignal". Nous avons vu les "Scieurs de long", il y a aussi ceux qui charrient les tuiles, les "pierres de taille brute pastoire", ceux qui creusent le sable, "blanchissent" des poutres, posent des chevrons... et en 1769 un "Compagnon". Bref, une ruche ouvrière dominée par les Gourret qui seuls auront le droit de signer en gravant dans la pierre les dates qui nous révèlent chaque étape de la construction.

LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION

On peut donc suivre le progrès de l'oeuvre dans le journal comme sur la pierre. D'abord le ménager prend son élan : une croix, un pont, "un calabert" (hangard), la cave à vin et une magnanerie, quelques réparations, tout cela avant 1755. Puis en 1755, commencent les choses sérieuses : cette année va être consacrée au 300m² du grand quadrilatère qui abritera l'habitation. Il a préalablement produit des mètres cubes de chaux et fait tailler des pierres. A partir du mois d'août jusqu'à la fin de l'année les maçons passeront 264 journées (ce qui coûtera 198 livres soit 15 sols la journée) à construire les voûtes puis les murs. Ils continueront avec le four (1756), puis les arcades du courradou (1757) et poseront le toit à double pente aux pans coupés. Ensuite, pendant 15 ans, on aménagera l'intérieur : tout de suite, la partie réservée au ménager, puis (1768), celle qu'il destine à son fils qui va se marier (1769).

Certes Jean Vignal ignore qu'il n'en a plus que pour dix ans de vie à ce moment là et que la belle cuisine qu'il réserve au nouveau couple perdra vite sa fonction pour devenir "la salle", c'est-à-dire le salon d'apparat, titre qu'après tout elle mérite. Il y a construit un beau plafond à la française aux poutres de chêne, il y a installé une imposante che-

minée Louis XIII, toute en pierre de taille, y compris le linteau et la hotte et qui, sans doute récupérée dans la bâtisse primitive, témoigne ainsi de l'antique richesse de la métairie.

Mais "l'oeuvre" est terminée et il ressemble à ce que nous pouvons en voir maintenant sans la patine qui ajoute peut-être un charme supplémentaire à nos yeux, mais qui n'aurait sans doute pas été du goût du constructeur : à l'époque la pierre blonde aux arêtes encore vives, l'enduit de sable jaune adouci par le blanc de la chaux, les tuiles rose-pastel, les bois du portail et des volets, tout témoigne d'une construction neuve qui fait honneur à son propriétaire.



La cheminée Louis XIII dans la "salle".

L'INTÉRIEUR ET LE MOBILIER

L'intérieur de cette maison révèle comme l'extérieur la mentalité du ménage : rusticité certes, mais solidité et aisance, symétrie également dans le mobilier, recherche du "fonctionnel".

Dans chacune des cuisines de 10 ou 11 mètres de long sur 4 mètres de large on trouve l'immense cheminée dotée de deux "potagers" encastrés dans le mur et fermés d'une petite porte : c'est là que se mijotent dans la "terraile" les plats qui vont nourrir la maisonnée. La "poêle à frire avec son friquet" se rangera après usage dans une étroite fente horizontale ménagée dans la pierre de taille. On trouvera bien sûr, "chenets, garde-cendre, soufflets, pelles et pincettes, pendants noirs" (crémaillère) et... "la grille de fer pour faire chauffer les viandes".

L'évier en pierre avec écoulement direct à l'extérieur est surmonté de deux niches arrondies. La plus petite, sur le côté est celle de la "pile" destinée à recevoir le seau de cuivre où l'on puisera l'eau du ménage; l'autre est garnie d'étagères aux rebords festonnés. C'est là, ainsi que sur l'étagère de la cheminée, que l'on trouvera les ustensiles de cuivre ("cassettes, seaux, 4 chaudrons"), d'étain ("dix-huit assiettes, deux plats, vingt-huit cuillers pour manger la soupe, deux douzaines de fourchettes") ou tout simplement de terre ("vaisselle ordinaire et deux marmites ou oüies avec leur couvert").

Dans les murs on a également prévu deux placards fermés de portes en mûrier taillées dans la masse : ils abriteront les provisions les plus précieuses.

À côté, on trouvera la "caisse" contenant la farine qu'on pétrira dans les "deux mais à pétrir le pain" après l'avoir tamisée dans le "moulin à bluter avec une caisse pour recevoir le son". Les pains de la semaine seront ensuite déposés sur les "six tables à porter le pain au four".

Ces pièces avec leur plafond en bois, leur cheminée et évier en pierre, leur placard et portes patinées pourront faire rêver les amateurs d'antiquité. Mais que dire du mobilier hélas aujourd'hui disparu ?

Les deux lits matrimoniaux sont "à quenouille, bois mûrier", "garniment", "de cotonine" ou de "bourette" (soie) "couleur jaune". À côté, plus modestes, les trois lits "bois mûrier" garniment cotonine "à flamme" et le berceau pour les enfants !

On ne compte pas moins de trois "cabinets" (armoires) en "bois saule" ou "mûrier", 2 commodes, l'une en cerisier, l'autre "à trois tiroirs bois noyer", un "estagné avec une

commode par dessous garni de faïence" auxquels il faut joindre trois tables, deux bancs, 20 chaises et "un oratoire, le dessus formant une armoire à deux battants" qui atteste la foi des Vignal. Citons encore "deux vieux coffres bois noyers" : déjà des antiquités !

On remarquera l'abondance du mobilier (nous n'avons pu tout citer), mais l'absence de ce que nous appellerions sinon le luxe, du moins le confort. Certes les lits possèdent presque tous paillasses et matelas, mais on ne trouve qu'un seul "fauteuil garni paille". Les pièces ne sont pas chauffées : seules fonctionnent - l'hiver, mais aussi l'été ! - les cheminées des cuisines (où l'on trouve un lit, il est vrai). L'architecture de la maison : ouvertures beaucoup plus larges au nord qu'au sud, "courridou" qui protège de l'ardeur du soleil, tout cela laisse supposer qu'on redoutait plus la canicule que les rigueurs de l'hiver : les "deux bassinoirs" y remédiaient seuls.

D'ailleurs, la vie quotidienne se rythmant comme le travail sur le soleil, le coucher devait se faire tôt : trois lampes seulement pour s'éclairer dans cette immense bâtisse. La toilette ne devait pas non plus donner beaucoup de souci : l'inventaire ne signale en tout et pour tout à ce sujet qu'un "petit miroir", une "petite glace" et un "deshabi1 loir" assez mystérieux. L'été, il y avait peut-être les bassins. Mais l'hiver ? Retenons enfin une "seringue étain" dont on imagine l'usage...

Cinquante ans plus tard, en 1826, on ne trouvera d'ailleurs guère plus : "deux poêles avec leurs tuyaux", mais est-il bien sûr qu'ils n'étaient pas plutôt destinés à chauffer les vers à soie que les humains ? Le seul luxe supplémentaire, ce seront "sept lampes en fer" dans la "salle", "deux carafes en verre blanc", et, suprême innovation, "un moulin à café", "six tasses à café et un pot à sucre"...

Laissons méditer les nostalgiques du "bon vieux temps" sur ces quelques données. D'ailleurs pouvait-on faire mieux à l'époque et n'était-ce pas un confort suffisant que d'avoir des armoires bien garnies de "46 draps de lit, 36 serviettes en toile de maison" et "24 nappes cordât et autre toile" ? N'était-il pas rassurant d'avoir un saloir plein de "80 livres de lard salé" et d'un "saindoux pesant 8 livres" (qu'on garde précieusement dans la chambre du maître) ? Auxquels il faut ajouter les "eymines" de "regagnon, touzelle, mesclé, seigle, poumoule, pois-chiche, haricots nains", sans compter "15 barreaux de vin" et des "salmées" de fourrage.

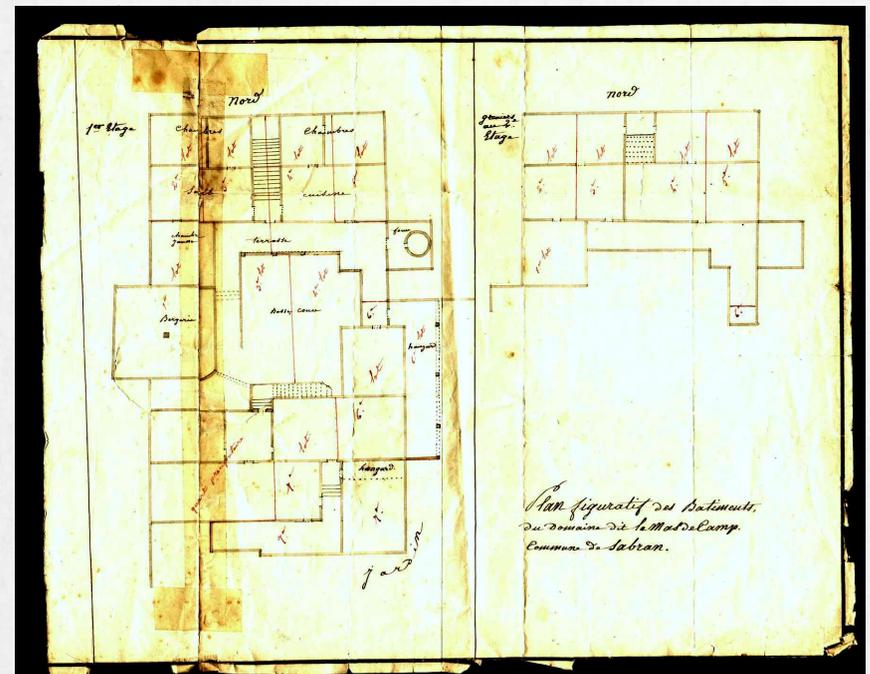
Bref, le luxe et le confort sont des notions très relatives et l'inconfort le plus grand de Jean Vignal ne fut-il pas de savoir qu'un jour "il faut laisser maison, et vergers

et jardins, vaisselles et vaisseaux que l'artisan burine"... ?

C'est sans doute pour répondre à cette angoissante question que le maître s'en remet souvent à Dieu. C'est sans doute aussi pourquoi il s'attache à construire une oeuvre durable et exemplaire où il investit une grande partie des capitaux que lui rapporte son exploitation agricole.

Les 5 lettres F.P.M.I.V. (fait par moi Jean Vignal) gravées dans la pierre le prolongeront plus à ses yeux que les "eymines" de céréales ou les quintaux de cocons qu'il livre aux négociants.

Cependant, pour les curieux de l'histoire de l'agriculture les notations du ménager relatives à ses productions nous paraissent livrer des informations intéressantes voire surprenantes. Aussi tenterons nous dans le prochain chapitre de préciser ce qu'était l'exploitation de Jean Vignal, ce qu'il y cultivait, les outils qu'il employait, et autant que faire se peut, ce qu'elle lui rapportait.



Plan du mas de Camp à Sabran

LA VIE A UZES AU TEMPS DE LA RENAISSANCE

par Jeannine FLAUGERE

La multiplication des documents d'archives et les mémoires des contemporains, en particulier les notes de voyage des étudiants bâlois Félix et Thomas Platter, permettent d'appréhender de façon plus vivante la société et les moeurs des habitants du diocèse d'Uzès de Henri II à Henri IV.¹

La Renaissance a été vécue par les contemporains eux-mêmes comme un temps de renouveau profond et de rupture passionnée avec le Moyen Age, même si de nos jours les historiens en découvrent, dès le XIVe siècle au moins, les signes avant-coureurs. Faire revivre les moeurs et les coutumes de cette époque singulière implique qu'on date les discontinuités tout en soulignant les permanences.

L'HERITAGE DU PASSE

Certes, à Uzès, les rares documents du XIVe siècle permettaient déjà d'imaginer une ville populeuse, serrée dans ses anciennes murailles qu'elle gardera des centaines d'années encore. La grande place était alors dite du Costel, du nom de ce carcan ou collier barbare dans lequel la justice consulaire faisait emprisonner les voleurs et les escrocs. Les auvents de bois et les premières arcades qui en réduisaient déjà l'espace abritaient boutiques et "tabliers" où, les jours de marché, s'étaient les aliments les plus alléchants et les étoffes les plus chatoyantes. Les premiers règlements communaux s'étaient attachés aux fumiers et aux "bûchers" qui encombraient trop souvent les abords des maisons dans les rues où grouillaient des porcs en liberté. Les passants qui s'aventuraient dans les passages obscurs reliant les principales

artères prenaient le risque d'avoir leurs vêtements souillés par les eaux sales jaillissant de trous percés dans les murs par où se déversaient les "eiguiers" ou évier. C'est aussi au Moyen Age, et à la suite de luttes patientes et acharnées, que la communauté des habitants d'Uzès était parvenue à imposer le pouvoir de ses représentants, les consuls, face au pouvoir ancien des seigneurs. Avec quelle habileté elle avait su utiliser les rivalités entre l'évêque, le prévôt des chanoines, le vicomte et le roi lui-même ! Au terme de cette lente ascension politique devait s'épanouir à Uzès, comme à Nîmes, une véritable petite "république bourgeoise" dominée par une majorité protestante alliée aux catholiques modérés².

Cette orgueilleuse petite république osera plusieurs fois défier l'autorité des rois et même de ce tyran de Louis XIV. C'est à l'époque de son triomphe, sous le règne du bon roi Henri IV, que le jeune Thomas Platter arrive en, vue des remparts de la ville.

UNE CITE D'ALLURE MEDIEVALE

Un soir d'avril 1597, venant de Nîmes, le jeune médecin bâlois Thomas Platter franchit le pont Saint-Nicolas, après avoir dépassé l'auberge placée à l'écart, prête à accueillir les voyageurs surpris par la nuit ou le mauvais temps. A mesure qu'il approche d'Uzès, qui semble tout à la fois perchée sur une éminence et lovée au creux de plateaux boisés, c'est une petite cité d'allure toscane, toute hérissée de tours médiévales, qui apparaît à son regard ravi. Dominant l'ensemble, les trois tours massives, rectangulaires, que le roi, le duc et l'évêque se sont partagés dans l'antique forteresse des vassaux du Comte de Toulouse; puis la tour de l'Horloge qui est l'ancien clocher de l'église Saint-Etienne maintenant détruite. Sur le ciel du levant se dessine aussi l'élégante silhouette d'un campanile rond, dentelé de fenêtres, accolé aux ruines de la cathédrale; et encore des tours, celles qui renforcent la muraille munie de ravelins et de casemates. Pour passer sous la porte Saint-Etienne, notre voyageur aurait dû franchir le fossé sur un pont-levis en bois. Mais la nuit est tombée, le pont-levis levé et la porte close jusqu'au matin. Aussi Thomas Platter choisit-il de loger à l'auberge du Merle dans le faubourg Saint-Pierre.³

A l'intérieur même d'Uzès foisonnent les tourelles ou "vizettes" élevées surtout pour le prestige. "Les maisons sont solidement bâties en pierre de taille", note T. Platter. Les riches propriétaires ont assemblé plusieurs logements avec leurs cours, puis ils les ont remaniés avant de parer ce bâti ancien d'une façade toute neuve, de style Renaissance^{1*}. Ainsi

la cité garde intact son réseau de rues médiévales et ses enchevêtrements de logements et de cours intérieures, tout imbriqués les uns dans les autres. Chaque immeuble est conçu un peu comme une forteresse devant se suffire à elle-même en cas de siège, avec un puits, un poulailler (appelé ici galinier), une porcherie, une étable, des hangars, un jardin... On y accède par une porte massive ouvrant sur un long couloir d'où montent des escaliers.

UNE VILLE INDUSTRIEUSE

Quant aux ateliers on les a rejetés sur le pourtour mais toujours à l'intérieur des murailles ce sont les cinq grandes "adoubaries" où se traite et se travaille le cuir, les deux teintureries et les deux principaux moulins à huile; ainsi tous peuvent facilement rejeter leurs eaux sales dans les fossés qui entourent l'enceinte. L'essentiel des artisans travaillent dans les rez-de-chaussée de maisons modestes servant "d'estables" selon la terminologie des comtois (les livres d'impôts du temps). Ils logent avec leurs familles à l'étage au-dessus.

LES ARTISANS DU TEXTILE

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle de nombreux artisans travaillent dans le textile, depuis le cardeur jusqu'au pareur, en passant par le tisserand, le tondeur et le teinturier. En plus de ceux-ci dans la plupart des foyers humbles on file soi-même la laine à l'aide de rouets. La fabrication des draps l'emporte alors de plus en plus sur le travail du cuir. Thomas Platter a observé cet essor du textile à Uzès:

" Beaucoup de gens vivent de tissage et de teinture, car il y a ici de très bonnes laines dont se fait la meilleure sarge qui se vende dans beaucoup de pays. Seulement on l'appelle sarge de Nîmes, parce que cette dernière ville est plus connue".

Une certaine mécanisation des opérations textiles a établi une nouvelle hiérarchie entre ses artisans. Les "moulins à folon", appelés aussi moulins drapiers, possèdent des paires de masses et des tournes à drap pour apprêter les étoffes, et ceux qui les possèdent réalisent des profits. Le pareur Jean Merle, le père du futur capitaine Mathieu Merle, avait pu louer l'un de ces moulins. Treize des vingt moulins construits au bord de l'Alzon sont des moulins drapiers. Lire "charpentier de moulin" représentait un niveau élevé de spécialisation.

Pour s'enrichir il fallait atteindre le stade du marchand-drapier. Ces marchands-drapiers sont de véritables chefs d'entreprises, distributeurs de travail dans la cité et les villages environnants. Ils négocient ensuite les pièces de drap rassemblées, lors des grandes foires en particulier.

De la draperie sont ainsi issues bien des fortunes bourgeoises, comme celles des d'Entraigues qui deviennent seigneurs du Pin, ou celles des Pontanel et des Janas qui donnent à la cité plusieurs consuls et des juristes. Le fils du marchand-drapier Guillaume Dangier devient même un négociant européen. On retrouve Sire Antoine Dangier, marchand à Genève en 1648; mais marié en France, il fait baptiser ses enfants à l'église réformée d'Uzès.

Une grande variété de métiers se greffe sur l'industrie textile, les bonnetiers, les tailleurs et couturiers (appelés sartres), les chapeliers. Quant aux "chaussâtiers" il s'agit d'un différent peu des drapiers.

LE TRAVAIL DU CUIR

Les artisans du cuir sont implantés à Uzès depuis des lustres. Une des plus anciennes rues de la cité est celle de la "boucairie". Elle partait alors de la porte Condamine à laquelle aboutissaient les chemins descendant du Vivarais et, au-delà, de l'Auvergne d'où venait le bétail. C'est dans cette rue qu'habitent encore au XVI^e siècle les tanneurs et les "corroyeurs". Là aussi la belle diversité des métiers souligne la complexité du travail du cuir depuis le moment où les boeufs et les moutons sont envoyés à la "tuerie" et aux "écorchoirs", situés alors près de la muraille nord. Les peaux sont traitées par les tanneurs dans des "calquières" placées au bord de l'Alzon, à Gisford notamment. Les riches cuiratiers possèdent ces "adoubaries de cuir" dont nous avons parlé, avec parfois un "moulin du rusque" pour écraser l'écorce de chêne ou tan. Ensuite, bourreliers, bastiers et cordonniers façonnent la noble matière première. Un jeune apprenti doit "apprendre l'ard et mestier de cordonnier, à fere solliers, bottes et tout ce qu'en deppand" dit un contrat.

Ces artisans, plus encore peut-être que ceux du textile, sont indépendants et rudes. Mais d'importantes familles sont issues de l'industrie du cuir. Elles s'allient souvent à la petite noblesse guerrière descendue des montagnes, chassée par le manque de revenus. Ainsi Jeanne Chambarut, fille d'un riche marchand et petite-fille d'un "bastier" ou faiseur de bâts, épouse Pierre d'Audibert, seigneur de Navacelle. Sa sœur Sibille reçoit en 1559, 1.000 écus de dot lors de son

mariage avec noble Charles Domergue. Une importante famille d'Uzès, les de Vault, est issue du commerce du bétail, de la boucherie puis du cuir. Certains de ses membres accèdent aux fonctions de juge royal, de viguier du roi ou de l'évêque, et ils deviennent co-seigneurs de Serviers et de Saint-Victor des Oüies. Le gouverneur d'Uzès et d'Aigues-Mortes, Mathieu de Gondin, lui-même petit-fils de barbier, hérite grâce à sa soeur d'une partie de la très belle fortune de Martin Aimeras, cordonnier et marchand de cuir. Quant à Firmin Jallet qui s'intitule en 1618 "seigneur de Gisford", si son père est procureur du roi, lui-même a hérité d'un ancêtre savetier une "adoubarie" et un moulin sur l'Alzon.

DES ARTISANS VARIÉS

Les artisans du fer représentent une quinzaine de personnes, couteliers, serruriers, fabres ou forgerons, maréchaux ferrants, un "clottier" aussi et même un armurier, fils d'un coutelier, qui s'enrichit pendant les guerres civiles et possède sur la grande place une belle boutique. Quant aux nombreux travailleurs du bâtiment nous les évoquerons en décrivant les faubourgs de la ville où ils sont presque tous installés.

Subsistent aussi les petits métiers traditionnels : deux ou trois cordiers, quelques canabassiers qui travaillent le chanvre, un rodier ou charron, deux broquiers qui fabriquent les mesures pour le grain, le vin ou l'huile, un potier d'étain aussi. Quand aux potiers de terre, ils ont élu domicile à Saint-Quentin "qui est peuplé de potiers, la terre étant excellente pour la fabrication de leurs produits, dont ils fournissent Nîmes et Uzès" comme l'écrit Thomas Platter. C'est dans ce petit bourg qu'il pratique une autopsie à la demande de la famille. Nous reviendrons sur cette pratique que l'église avait longtemps interdite. Que de mal avait eu le frère aîné, Félix Platter, en 1553 pour se procurer des cadavres à disséquer lors de ses études de médecine à Montpellier!

Une dizaine de menuisiers, charpentiers ou "fustiers" ont aussi pour la plupart leurs ateliers "intra-muros" dans les quartiers populaires. Quant aux cardiers ou fabricants de métiers à carder la laine, ils sont promis à un bel avenir. On en a déjà trois en 1555.

Ainsi Uzès compte, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, deux à trois cents artisans-patrons possédant au moins un petit logement et un atelier au rez-de-chaussée. Ceux qui réussissent deviennent "marchands" puis "bourgeois" sur les régi stes.



Plan extrait de la carte du Diocèse d'Uzès.

- | | |
|--|---|
| 1 - Evêché | 15 - Le Masbourget |
| 2 - Plan de l'Officialat | 16 - Porte St-Etienne. |
| 3 - Rue de la Monnaie où donnent le Château du Roi et la Tour l'Evêque | 17 - Porte de la Condamine |
| 4 - Rue des Crotes | 18 - Porte St-Julien |
| 5 - La Duché (ex Vicomté) | 19 - Le Portalet |
| 6 - La tour de l'Horloge et le Mazeau Vieux au Levant | 20 - Porte de la Barrière vers Beaucaire |
| 7 - Cathédrale St-Théodorit | 21 - Chemin de Bagnols par Tresques |
| 8 - Hôtel de Ville, Collège et chapelle St-Laurent | 22 - Chemin de St-Firmin et St-Quentin |
| 9 - Eglise St-Julien | 23 - Chemin de St-Ambroix |
| 10 - Les Capucins (XVIIIe s.) | 24 - Chemin d' Arpaillagues, Tour du Roy et fbg de Villeneuve |
| 11 - Temple Réformé | 25 - Chemin de Nîmes et Croix des Pommiers |
| 12 - Les Cordeliers (XVIIe s.) | |
| 13 - Hôpital St-Sauveur | |
| 14 - Logis du Saint-Eloi et Religieuses N.D. (XVIIe s.) | |

AUTRES METIERS

Les documents fiscaux sont muets sur tous ceux qui exercent de petits métiers, travaillent chez un patron ou sont locataires comme les meuniers. Les actes notariés les signalent parfois, plus tard seulement, les registres d'état-civil les feront apparaître. On trouve des scieurs de long ou "reijssaztes", des muletiers qui ont Saint-Eloi comme patron. La plus grande auberge des faubourgs a d'ailleurs comme enseigne un Saint-Eloi (l'hôtel actuel du Terminus). Par contre, les vrais travailleurs de la terre sont rares; exerçant souvent un petit métier d'appoint, ils sont employés par les propriétaires lors des travaux saisonniers. Eux-mêmes possèdent souvent un lopin de terre du moins au XVIe siècle. Ils se prolétariseront plus tard au cours du XVIIe siècle. Nous en reparlerons.

Prochain article : les marchés, les foires, le commerce, les professions libérales, les auberges et le développement des faubourgs.

NOTES

- 1 - Archives communales diverses (Bibliothèque André Gide d'Uzès), Félix et Thomas Platter, "Notes de voyage de deux étudiants bâlois", Lafitte, Reprints, Marseille 1979.
- 2 - Revue Rhodanie n° 2, 3 et 4, 1982.
- 3 - Revue Rhodanie n° 2, 3 et 4, 1982.
- 4 - Articles de Monsieur Ariel Balmassière, parus dans le *Républicain d'Uzès*, du 29 août 1981 et dans l'annuaire spécial d'août 1981, "Uzès, une belle ville du Moyen Age".

PIERRES & INSCRIPTIONS TOMBALES DANS L'ANCIEN CIMETIERE DE VENEJAN *par Louis BRUN*

On ne s'étonnera pas, je pense, de voir cimetières, pierres tombales et inscriptions, servir de cadre, de sujet à la présente étude, les champs du repos par leur emplacement, leur vocation, leur organisation fournissent aux chercheurs mille et un renseignements de tous ordres venant fort opportunément compléter ou justifier ceux, plus classiques, que la recherche archivistique a fournis. Mais les cimetières eux-mêmes comme les restes humains qu'ils recueillent, meurent également lorsque la communauté qu'ils servent, pour une raison ou pour une autre, va s'installer ailleurs ou lorsque devenus trop exigus ou insalubres, on les déplace du milieu du village où ils étaient traditionnellement, vers l'extérieur de l'agglomération. Ainsi, durant la seconde moitié du siècle dernier furent déplacés la plupart des cimetières de nos villages et bien évidemment celui de Bagnols dont l'emplacement actuel dit de "Coulorgues" est le troisième, après les alentours sud de l'église (Moyen Age) et La Poulagière-Place d'Alsace d'où les derniers corps étaient exhumés pour transfert en 1868. Vénéjan n'échappe pas à la règle : son ancien cimetière jouxtant au sud la chapelle romane n'a pas été déplacé, effacé par la main de l'homme, mais proprement abandonné par lui et laissé à son triste sort. Avant de le parcourir, partons à la recherche d'anciens cimetières de ce village qui ne fut pas toujours, on va le voir, sur son emplacement actuel.

A LOMBREN

Le plus ancien "Vénéjan" connu, au sens d'habitations groupées formant village, semble se trouver sur le pic de Lombren qui, au Ve siècle accueillit les populations de la plaine fuyant l'envahisseur. Les archéologues qui fouillèrent ce site n'y ont point rencontré à ma connaissance, de cimetière, tel que nous le concevons aujourd'hui. Mais si j'ai amené mes lecteurs sur ces pentes grandioses et escarpées,

c'est pour consigner une anecdote que me précisa il y a quelques mois un habitant de Vénéjan, Monsieur Alain Lafuitte, et qui, me semble-t-il, mérite qu'on s'y arrête.

"Vers 1965", me dit-il, "le feu ravagea tout ce secteur et aussitôt la terre chaude et nue laissa alors apparaître les moindres détails de sa surface jusqu'alors cachée par les ronces et la forêt. Des hauteurs de Lombren où je me trouvais, j'aperçus au nord, sur le flanc d'en face, comme un rectangle de pierres sèches et, à l'intérieur et dans le sens de la longueur, 3 à 4 rangées de pierres plantées, informes et grossièrement alignées, La distance entre elles pouvant être de quelques mètres et leur hauteur moyenne de 50 à 80 cm environ".

Intrigué par ces propos, je priais Monsieur Lafuitte de m'accompagner aussitôt sur les lieux. Hélas, ce -que je craignais le plus se produisit : la nature ayant depuis repris ses droits il nous fut impossible de situer, de retrouver ce site intrigant que je me devais néanmoins de signaler aux futurs chercheurs qui finiront bien par le retrouver un jour. S'agissait-il d'un cimetière ? Apparemment oui, mais rien ne le prouve et même si la réponse était négative, l'identité de ce curieux alignement n'en demeurerait pas moins énigmatique et donc fort alléchante pour les chercheurs.

DANS LA CHAPELLE

Mais redescendons dans la plaine où les populations vivent le plus souvent. Autre lieu fort anciennement habité : les bords du Rhône. Sur plusieurs point de l'actuel domaine de Saint-Georges, s'élevaient les fameuses "villae" gallo-romaines, dont les restes infimes de tuiles et poteries rappellent ça et là l'existence. Plus tard au X-XIIe siècle, le Christianisme bâtisseur élèvera trois chapelles rurales dont deux curieusement très voisines : Saint-Pierre et Saint-Nicolas, ainsi que Saint-Jean-Baptiste, ancienne église paroissiale du village qui toutes trois auront leur cimetière à proximité. Les plans de ces petits édifices sont très voisins : abside centrale en cul de four, voûte en berceau et porte d'entrée souvent minuscule s'ouvrant au sud sur le traditionnel cimetière. Ainsi donc étaient rappelés symboliquement mais aussi on ne peut plus pratiquement, les liens étroits qui unissaient les vivants et les morts. Cependant, au fil des siècles, Vénéjan se développe. L'église Saint-Georges/Saint-Jean-Baptiste Oe premier étant patron de la paroisse et le second titulaire de l'église, cette subtilité étant toutefois difficile à faire comprendre ou admettre) reçoit les restes mortels des familles



La chapelle du cimetière de Vénéjan.

(Dessin de J.M. Bajolle)

locales, Saint-Nicolas et Saint-Pierre devenant alors peu à peu simples chapelles de dévotion. Comme il est d'usage, en effet, à cette époque; les seigneurs du lieu, Pierre de Béziers, constructeur du château, et ses descendants, choisissent la chapelle pour dormir leur dernier sommeil. Quelques dates, lettres, signes quelquefois énigmatiques y sont de nos jours encore visibles sur les belles dalles constituant le sol :

A, 10, EB, PL, PS AF 1685, AF PS 1883, IL, IL.R.

Plus tard, au XVIIe siècle, les d'Ancézune feront de même. Toutefois, c'est Jeanne d'Ancézune dans son fameux testament du 27 août 1647 qui prend les dispositions pratiques et officielles indispensables, la surface disponible n'étant pas inépuisable :

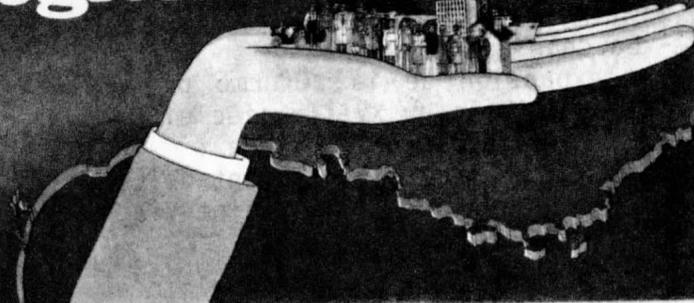
"Plus, je veux que quand mon âme sera séparée de mon corps qu'il soit enseveli dans l'église et paroisse de Vénéjan à une chapelle que je veux faire s'il plaît à Dieu à ladite église. Si elle n'est pas faite au temps de ma mort, à main gauche du grand autel ordonnant à mes héritiers de la faire faire soudain et y mettre les cendres de feu mon très honoré Père et ma très honorée Mère".

Mais Jeanne d'Ancézune décède vers 1660 avant l'achèvement des travaux qui ne furent terminés que bien plus tard. Passée aux Defogasse, Marquis de la Royère en 1720 puis aux de la Fare en 1750, c'est le marquis Gabriel de la Fare qui semble être le constructeur de la chapelle latérale nord et de la crypte demandées par Jeanne d'Ancézune. Le 22 août 1761, le tombeau tout neuf reçoit sa première dépouille : la propre soeur du marquis, Jeanne de la Fare, décédée la veille à l'âge de 67 ans. Le marquis lui-même la rejoindra quelques mois plus tard le 14 mai 1762 à l'âge de 76 ans. Mais, si la "chapelle de l'Assomption avec un beau rétable" était désormais construite, Jeanne et ses parents ne l'avaient pas encore rejointe et c'est le fils du marquis de la Fare, Louis Joseph, qui se fera l'exécuteur testamentaire de l'ancienne châtelaine à la faveur de l'inhumation de son fils aîné Joseph-Gabriel, brigadier des armées du Roi, mort en son hôtel de Pont-Saint-Esprit le 12 octobre 1786. Le lendemain 13, le corps est donc placé "dans le tombeau de ses pères et mères à côté gauche du grand autel de l'église paroissiale". Le même jour, les cendres de Jeanne d'Ancézune et celles de ses parents y furent donc transférées. Dans son cercueil on trouva avec étonnement son pied gauche intact. Se souvenant des libéralités de la châtelaine, le bon peuple cria au miracle. On mit le pied sous verre et il fut alors l'objet de la vénération populaire. On

SOMMAIRE DES NUMÉROS DE L'ANNÉE 1982


SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CREDIT

La chance de la région



<p style="text-align: center;">LES MUTUELLES DU MANS</p> <p style="text-align: center;">Pierre POTDEFER ASSUREUR CONSEIL</p> <p style="text-align: center;">rue Georges Besson 30200 BAGNOLS Tel. 89.51.61</p>	<p style="text-align: center;">CAVE DES VIGNERONS[^]», DE CHUSCLAN</p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: center;">VENTE EN VRAC ET BOUTEILLES DECg? VIN DE TABLE ET CÔTES DU RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Ouvert tous les jours de 8h à 12h - 14h à 18h30 sauf dimanche. Tel. (66) 89.63.03</p>
<p style="text-align: center;">MATERIEL DE BUREAUX PAPETERIE COURRIOL</p> <p style="text-align: center;">TIRAGES DE PLANS ~ PHOTOCOPIES</p> <p style="text-align: center;">6, avenue Léon Blum 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE Tel. (66) 89.56.18</p>	<p style="text-align: center;"><i>TOUS PRODUITS AGRICILES - POTERIE FLEURS</i></p> <p style="text-align: center;">EMILE BACUZZI</p> <p style="text-align: center;">NÉGOCIANT</p> <p style="text-align: center;">cour de la Gare 30200 BAGNOLS Tél. Magasin (Gare) 89.92.99</p>

SOMMAIRE DES NUMEROS DE L'ANNEE 1982

N°1

- Les commerces étrusque et grec dans les vallées de la Cèze et de la Tave.
- La coiffure féminine romaine d'après les monnaies.
- Enfants trouvés, enfants abandonnés (1789-1815).

N°2

- La chanson des magnans.
- L'expansion de la réforme protestante dans le diocèse d'Uzès au XVIIIe siècle.
- Un village protohistorique :
Les Barbres à Saint-Laurent-de-Carnols.
- L'ermitage de Mayran à Saint-Victor-la-Coste.

N°3

- Les Hypogées de Bernon.
- L'atelier d'amphores gallo-romaines de Bouyas.
- L'expansion du protestantisme dans le diocèse d'Uzès.

N°4

- La circulation monétaire antique entre Cèze et Tave.
- Le prix de la chicane au XVIIIe siècle.
- Quelques capitaines huguenots de l'Uzège.
- Le gland dans l'économie méridionale.
- Le château de Gicon.

EN SUPPLEMENT DANS CHAQUE NUMERO

- Des documents archéologiques.
- L'historique des fouilles de Gaujac.
- Courrier des lecteurs.



BULLETIN D'ABONNEMENT

M

ADRESSE.....

.....
.....

s'abonne pour l'année 1983 à RHODANIE pour la somme de 60 F.

Abonnement de soutien : 100 F.

Règlement joint, en espèces, chèque bancaire ou postal à l'ordre de S.E.C.A.B.R.-Revue.

A remettre à un membre de la S.E.C.A.B.R. ou à adresser à :

Monsieur Pierre THIENARD
19, chemin du Moulin de la Tour
30200 Bagnols-sur-Cèze

Tél . 89.81.47

RHODANIE

<p>JARDINERIE CONSEIL ETS PERRET</p> <p>Avenue de l'Europe BAGNOLS-SUR-CEZE</p>	<p><i>Agence Mercier</i></p> <hr/> <p>TOUTES ASSURANCES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES A. COMMERCIALES</p> <hr/> <p>42. AVENUE DE NIMES - 30200 BAGNOLS'SUR CÈZE BOITE POSTALE 35 • TÉLÉPHONE : (66) 69 55 08</p>	
 <p>PRRLT PHOTO</p> <p>LOUIS-PAUL BADET</p> <p>9, rue de la République 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE Tél. 89.52.76</p>		<p>LES VINS DU SABLIER</p> <p>EN DIRECT DE LA PROPRIETE - VINS EN VRAC ET EN BOUTEILLES</p> <p>15, av. d'Europe <u>30200 BAGNOLS/CEZE</u></p>
<p>MICHEL MAZEL ASSURANCES UAP</p> <p>48, Av. Léon Blum 30200 BAGNOLS/CEZE CEDEX</p>	<p><i>Mercerie MENJAUD</i></p>	<p>MENUISERIE F. BORDAS</p> <p>INSTALLATIONS DE : Magasins - Villas Loti ssements Cuisines- Escaliers</p> <p>Rte d'Avignon-Quartier de l'Euze 30200 BACNOLS-SUR-CEZE Tél. : (66) 89.55.58</p>
<p>STE CHARMASSON</p> <p>CONSTRUCTIONS METALLIQUES</p> <p>BAGNOLS-SUR-CÈZE 30200</p> <p>Tél. 89.54.41</p>		

peut encore le voir aujourd'hui dans la sacristie de l'église actuelle du village. Cette période de vocation funéraire de la chapelle est attestée par la présence d'une litre, bande noire ceinturant l'édifice à mi-hauteur et sur laquelle étaient rappelés les noms, titres ou armoiries des défunts illustres reposant en ces lieux.

Mais les aléas de l'histoire font que les morts eux-mêmes ne peuvent reposer en paix. Saccagée et transformée en "magasin et corps de garde" durant les guerres de religion, la chapelle paraît passer sans encombre la période révolutionnaire. Enfin, réquisitionnée par l'occupant lors de la dernière guerre, on n'eut pas l'idée d'effacer sur le mur l'inscription : "tombeau de Jeanne d'Ancézune", signalant l'entrée de la crypte au ras du sol. Il n'en fallut pas plus à la soldatesque pour mettre à sac le tombeau et faire mourir les morts une seconde fois.

LE PETIT CIMETIERE

Mais tout le monde ne peut pas dormir près du bon Dieu dans la chapelle même, toutefois, le peuple est là, tout à côté. De nombreux visiteurs ont traversé cette nécropole et peut-être cherché à lire les inscriptions que portent les lourdes pierres qui la parsèment. Nous allons le faire pour lui en essayant de recueillir le maximum de renseignements que ne manquera pas de nous offrir une telle opération.

Ces pierres lourdes et massives (700kg environ), grossièrement semblables sont au nombre de 7 dont l'une pratiquement illisible et une autre de plus petite dimension, mais il est fort probable que d'autres restent encore à découvrir. Les six pierres "majeures" (de grosses dimensions) sont toutes orientées est-ouest, c'est-à-dire parallèles à la chapelle malgré quelques modifications dues sans doute à des glissements de terrain et, sauf une seule, se lisent toutes en regardant le couchant. Nous les visiterons les unes après les autres en essayant de les faire "parler" au maximum.

En entrant dans le cimetière par la porte d'origine, celle qu'empruntaient nos ancêtres (côté droit, face à la porte d'entrée de la chapelle) la première pierre rencontrée est celle d'Armand de Digoine. Une grande croix occupe les deux tiers environ de la surface et, au bas on lit assez facilement :

CI GIT/FRANCOIS ARMAND/DE DIGOINE/NE LE 7 DECEMBRE ..
DECEDE LE 18 MAI 18../DE PROFUNDIS.

Pour chacun des textes déchiffrés j'ai fort heureusement trouvé l'annotation du décès correspondant dans nos archives paroissiales ce qui nous vaudra quelques précisions ou commentaires fort bienvenus. Toutes ces obsèques sont célébrées par le curé Roux qui, à propos d'Armand de Digoine écrit : *"Monsieur Armand de Digoine, âgé de 25 ans a quitté cette vie le dix neuf et son corps a été inhumé le 20 mai 1851 en présence de Mathieu Bagnol et de André Lafuite"*. Ajoutons que le défunt est fils de Monsieur Philippe, François, Baron de Digoine du Palais et de Dame Marie Marcelline de Vanel qui s'étaient mariés à Vénéjean le 30 avril 1823.

La pierre suivante qui touche la précédente est, elle aussi facilement lisible. L'épithaphe qu'elle porte est la suivante :

CI GIT/MARGUERITE JEANNE/MARIE VERDIER EPOUSE/SAVY NEE
A BEAUNES/EN 1765 DECEDE A/ST GEORGE LE 9/AOUT 1854 A
L'AGE/DE 89 ANS/SES ENFANTS PETITS/ENFANTS ET GENDRES/
A LA MEILLEURE/DES MERES/UN DEPROFUNDIS.

Une croix plus petite et taillée en creux cette fois décore le tiers supérieur de la surface, l'inscription occupant le reste. L'inhumation, note le curé Roux, eut lieu le 10 août 1854, en présence de Mathieu Bagnol et de Louis Mauguer.

Suivant le petite sentier et nous dirigeant vers le sud, un autre groupe de 3 pierres se trouve à 10m. environ du premier. La pierre se trouvant à l'extrémité ouest et en fort mauvais état et sa lecture, très difficile, demeure d'ailleurs incomplète, elle porte :

ICI REPOSE/FULCRAND ROMAIN/NE A RESTINCLIERES/ET MORT
A ST GEORGE/A L'AGE DE TRENTE ANS/...L...N...VEUVE/
SES DEUX ENFANTS/INCONSOLABLES.

Cette inscription ne comporte donc aucune date. Heureusement le curé Roux, toujours là, note : *"Romain Fulcrand âgé de trente sept ans est mort dans la communion, des fidèles le premier, et son corps a été inhumé le deux mars 1855 par nous, prêtre soussigné en présence de Mathieu Bagnol et de Simon Sabatier"*.

La pierre tombale voisine est celle d'un ancien maire du village, Monsieur Joseph Vincent Bagnol comme il nous l'est clairement précisé :

ICI REPOSENT LES/DEPOUILLES MOTELLES/DE JOSEPH VINCENT/
BAGNOL MAIRE/AGE DE 58 ANS DECEDE/LE 13 SEPTEMBRE 1856/
UN DEPROFUNDIS S.V.P.

Cette dernière supplique étant enfermée dans un cadre ayant vaguement la forme d'un coeur et peut-être ajoutée postérieurement. Cette fois le témoin accompagnant Monsieur Mathieu Bagnol (qui était peut-être fossoyeur) est Monsieur Jean Péchier. A noter pour cette pierre et la suivante, la forme a double pente de la surface portant inscription. Monsieur J.V. Bagnol fut maire de Vénéjan de 1852 à son décès. Le nom de Bagnol alias Bougnol est une constante dans les archives de Vénéjan et une étude généalogique de cette famille s'avérerait sans aucun doute d'une grande richesse. Du seul point de vue consulaire ou municipal, nous trouvons par exemple un Raymond Bagnol, consul en 1740, un autre, François en 1760, Paul en 1763, Paul encore en 1772 et François en 1780. Les Bougnol quant à eux sont également consuls, Etienne en 1766 et Etienne à nouveau en 1774. Après la révolution deux autres Bagnol accèderont à la fonction de maire : Marc de 1837 à 1842 et Joseph-Vincent dont nous venons de parler, de 1852 à 1857.

Continuant notre visite, c'est quelques mètres plus loin que l'on trouve une cinquième pierre : elle est en si mauvais état qu'aucun mot n'a pu y être lu.

J'ai parlé tout à l'heure d'une autre plus petite. Elle est à droite en montant le sentier entre les deux précédentes. Elle est brisée par le milieu et seul, le côté gauche apparaît, l'autre devant se trouver à proximité mais caché par la terre et les ronces. C'est la pierre tombale d'un ancien vicaire de la paroisse dont l'épithaphe a pu être entièrement reconstituée grâce aux annotations archivistiques ;

ICI REPOSE JOSIEPH SOULIER PRETRE Vre DE (LA PAROISSE)/DECEDE A VENEJA(N)/(LE 26 JUIN)/1840 AGE (DE TRENTE ANS).

C'est Joseph Roulette et François Coste qui procèdent à l'inhumation. Je verrais donc très bien cette dalle au fond de la chapelle par exemple où elle constituerait un vestige, une précision supplémentaire pour les visiteurs, au lieu d'être, pour l'instant totalement ignorée.

C'est enfin à l'extrême est de notre ancien cimetière, dans la pierraille au bas de la butte, que notre dernière épithaphe nous attend. Son inscription est la suivante :

ICI REPOSE/JEAN MABELLY/NE A ALBAIX LE 7/SEPTEMBRE
1797 DECEDE A ST GEORGES/LE 7 JUILLET 1854/A L'AGE DE
59 ANS/AU MEILLEUR/DES PERES/UN DE PROFONDIS.

Ce Jean Mabelly retiendra à son tour notre attention. En effet, étant protestant il fait acte d'abjuration quelques

jours seulement avant son décès, mais laissons parler le curé Roux : *"L'an 1854, et le 29 juin en présence de Louis, Pierre, Antoine Blanchard, agent d'affaires de St Georges et de Madame Anne, Joséphine, Adèle Savy son épouse, Jean Mareilly (...) a fait entre mes mains une profession expresse et solennelle de la foi catholique et abjuré le protestantisme. Fait à St-Georges, paroisse de Vénéjan..."* —

L'ABANDON DU VIEUX CIMETIERE

Le curé Jean-François Roux, qui nous donne de si précieux renseignements demeura à son poste, à Vénéjan pendant 39 ans, de 1820 à 1859. Hormis les obsèques de son vicaire en 1840, toutes les inhumations dont nous venons de parler se situent donc dans les dernières années de son pastorat et aussi... de l'utilisation du cimetière qui devait être définitivement abandonné deux ans après son propre décès, en 1861. Car ce n'est pas tout de mourir à Vénéjan, encore faut-il acheminer les morts jusqu'au champ de leur dernier repos. Et ce n'est pas une mince affaire ! Il faut savoir à qu'à l'époque, la route qui mène de nos jours sur la colline n'est pas encore construite. En choisissant cet environnement montueux et symbolique pour y construire la chapelle et enterrer les morts, nos ancêtres n'avaient pas choisi la facilité pratique qui, en des temps, n'avait sans doute qu'une importance relative. Cependant, on finit par se lasser. S'il n'est pas très facile d'accéder à l'église où l'on grimpe au moins tous les dimanches à la messe dominicale, il est encore infiniment plus malaisé d'y transporter les morts qui sont poussés, balottés, tirés, soutenus à bras ou épaules d'hommes, au cours d'un véritable chemin de croix où sont sans doute gagnées maintes indulgences... L'itinéraire emprunte la combe et puis, par un sentier tracé en pente douce au flanc de la montagne, essaye de prendre à revers la forte déclivité des lieux. Mais trop c'est trop ! Le 1er novembre 1853, le maire J.V. Bagnol, que nous connaissons, propose à son conseil "la construction d'un chemin pour monter au cimetière", l'ancien étant devenu impraticable. Selon l'usage, l'opération se fera en prestations et "ceux qui ne pourraient travailler à la construction de ce chemin qui est d'une nécessité absolue seront obligés de payer 1,50 pour chaque journée qu'ils manqueront entre les mains du receveur municipal". Paradoxalement, le cimetière maintenant accessible va être très bientôt abandonné. Moins de 5 ans après, la question est déjà à l'ordre du jour et le 13 février 1859, le nouveau maire Monsieur Hyacinthe Soulier en fait son cheval de bataille. Les plans sont confiés à l'architecte de l'arrondissement, Monsieur Régui . Un magnifique terrain est

trouvé à 200m à peine au nord du village, d'une contenance de 1Ha 50Ca. Une seule ombre au tableau, ce terrain qu'on croyait communal appartient en fait à Monsieur Durand. Qu'importe, "le conseil considérant que le projet envisagé est d'une très grande nécessité et que les réserves de la commune permettent de faire cette dépense, décide d'acheter malgré tout ce terrain" devenu ainsi le cimetière actuel du village. L'ancien champ du repos n'est pas toutefois abandonné du jour au lendemain ne serait-ce que par le symbole ou les souvenirs qu'il représente. Mais nous sommes à un tournant : le brave curé Roux qui y a amené tant de monde, un jour lui aussi mourut...

Ce fut le 29 décembre 1859, note l'abbé Laurent venu de Saint-Nazaire. Curieusement, le pasteur ne reposera pas au milieu de ses ouailles puisque "son corps a été transporté à La Roque, lieu de sa naissance". Par son successeur, aussi méticuleux que lui à noter l'état civil nous savons que la dernière dépouille inhumée sur la colline fut celle de Marguerite Dugat, Veuve Noguier, âgée de 75 ans, le 28 octobre 1861. C'est le corps d'une petite fille Marie-Rose Maurin, 3 mois, (née le 4 août 1861, fille d'Etienne Maurin et de Rose Blachère) que l'on dépose le premier dans le nouveau cimetière le 14 novembre 1861.

Et voici pour conclure une nouvelle anecdote ! Elle me fut contée il y a une dizaine d'années par Monsieur Elie BERGIER alors maire du village.

"Un beau jour", me dit-il, "je reçus la visite d'une haute personnalité régionale venue me demander un "service", une "faveur". Selon l'expression consacrée, je me déclarais prêt "à faire tout ce qui était en mon pouvoir" pour lui donner satisfaction. C'est alors qu'il me fut demandé... une des pierres de l'ancien cimetière ! Percevant déjà mon étonnement, mon visiteur m'expliqua qu'il s'agissait de décorer, d'une singulière façon, certes, un jardin d'agrément privé en construction."

"Il n'était pas question pour moi d'accéder à sa demande et, argumenter mon refus par les problèmes historiques, sentimentaux et pourquoi pas juridiques (d'ailleurs réels) qu'aurait pu soulever une telle opération. Je refusais tout net, et "à mon grand regret" l'autorisation demandée..."

Ainsi se présente l'ancien cimetière de notre village. Il se meurt aujourd'hui mais du moins le fait-il chez lui. N'était-ce pas la forme de respect la plus élémentaire que les vivants d'aujourd'hui se devaient de rendre à ceux qui l'étaient hier.

LES GLADIATEURS

par André HAON

Le vif intérêt que prenaient les Gallo-Romains de notre région au spectacle du cirque est attesté par de nombreuses découvertes : un médaillon moulé, Cazi 11 argues, représente une scène de combat, des disques de lampes de Gaujac et du camp de César figurent des gladiateurs; à Nîmes un cimetière spécial était affecté aux malheureux de ces affrontements sanglants.

M. Haon nous explique ici en quoi ils consistaient.

Trois édifices, le cirque, le théâtre et l'amphithéâtre abritaient les spectacles ou *ludi*, à l'époque romaine. Les cirques et les théâtres ont, pour la plupart, disparu; les outrages des siècles, les hommes qui en ont tiré les matériaux de constructions ultérieures ont eu raison de l'essentiel des structures apparentes ne laissant que quelques éléments enfouis qui permettent, tout au plus, de reconstituer le plan et d'imaginer la splendeur du monument. Il en est de même de bon nombre d'amphithéâtres comme celui de Béziers, par exemple, qui ne nous est connu que par les infrastructures encore visibles dans quelques caves de la ville. Pourtant, certains d'entre eux ont beaucoup mieux survécu : le Colisée, Capoue, El Djem, Tarragone... plus près de nous, Cimiez, Fréjus et surtout Arles et Nîmes. Ils doivent souvent cette longévité à leur forme même qui en faisait, sitôt les arcades aveuglées, d'énormes forteresses, de gigantesques tours de défense assez vastes pour abriter la maigre population des villes dépeuplées de la période des invasions et du haut Moyen Age. Ainsi protégés par un usage auquel ils n'étaient pas destinés, les amphithéâtres de Nîmes et d'Arles ont traversé les temps pour être déblayés, au début du XIXe siècle des constructions qui les encombraient et retrouver leur destination première de lieux de spectacle.

Les documents ne manquent pas qui permettent de se faire une idée de ce que pouvaient être les jeux qui avaient lieu dans ces monuments, qu'il s'agisse de textes littéraires ou épigraphiques, de dessins, de mosaïques, de statuettes, de bas-reliefs ou d'objets de la vie quotidienne décorés de gladiateurs au combat, telle cette lampe découverte par Monsieur Charmasson dans les fouilles de l'oppidum de Saint-Vincent à Gaujac et dont nous proposons ici une photographie. Dès lors, on pourrait penser que ce qui concerne la gladiature n'a que peu de secrets pour le grand public... et le fait est que chacun se croit au courant; mais une rapide enquête prouve que, hormis le "*morituri te salutant*" qui précédait le combat, le

pouce qu'on levait pour réclamer la grâce du vaincu et le fait que certains gladiateurs étaient munis d'un filet, la plupart des gens ne savent que peu de choses. Notre propos sera donc, très brièvement, d'apporter quelques indications sur ce que les Romains appelaient les *munera* et les acteurs qui y participaient, les gladiateurs.

Les *munera*¹ ou combats de gladiateurs étaient des spectacles très appréciés dans tout l'ensemble de l'Empire Romain. Ils avaient été transmis aux Latins par les Etrusques peut-être par l'intermédiaire des Campaniens. Leur origine est religieuse et liée au culte des morts ainsi que nous l'affirme Tertullien qui les définit : *officium mortuorum honori debztem* (un devoir en l'honneur des morts).

Il suffirait pour nous en convaincre de constater que les premiers combats connus ont eu lieu lors de funérailles et près de la tombe, le gladiateur étant, à l'origine appelé *bustuarius*, celui qui combat auprès du bûcher funèbre (*bus tus*).

De cette origine religieuse, les *munera* ne gardèrent, par la suite que peu de chose et il serait aberrant de penser que la populace qui se rendait au spectacle songeait un seul instant qu'il s'agissait d'une cérémonie. Pourtant, le fait qu'on avait coutume d'ensevelir les gladiateurs dans des cimetières spéciaux qui leur étaient réservés peut être considéré comme une preuve que le souvenir de l'origine des combats ne fut jamais complètement effacé... de même cette coutume que l'on avait conservée d'offrir les *munera*, "*pro salute imperatoris*" ou "*pro salute civitatis*"...

Il est un autre aspect, pratique celui-là, qui, bien qu'évident, est trop souvent négligé : le *munus* était destiné à éliminer des hommes en trop. - Ceux d'abord qui, par leurs méfaits, s'étaient rendus indignes de vivre dans la société et avaient été condamnés à mort : criminels, esclaves révoltés, assassins... Le spectacle du gibet a toujours fait recette. L'idée originale était d'armer non seulement le bourreau mais aussi la victime afin d'apporter un élément de "suspens" et l'impression, pas toujours illusoire, que le condamné avait sa chance. - Ceux ensuite qu'il fallait détruire parce que le sort des armes l'avait décidé ainsi, c'est-à-dire les ennemis vaincus. Que faire, en effet, de l'immense troupe de prisonniers que l'on prenait parfois sur les champs de bataille? On ne pouvait leur rendre la liberté sans courir le risque de voir se reconstituer dans l'instant les forces de l'adversaire. De nos jours, où l'armement compte plus que les hommes, on désarme l'ennemi et on le sait incapable de reprendre la lutte. Dans l'Antiquité, l'alternative était de réduire en servitude ou de tuer. Nous voyons ainsi, après Alésia, C. Julius César donner un des vaincus comme esclave à chacun de

ses soldats. Mais lorsque le nombre des prisonniers était trop important, la nécessité économique imposait d'éviter de les mettre tous sur le marché car cela risquait -il y a eu des exemples- de faire effondrer les cours. Et ce n'est pas par hasard que le plus important des *munus* dont nous ayons connaissance soit justement celui qu'offrit Trajan au retour de sa victoire sur les Daces... Dix mille combattants s'y affrontèrent pendant plusieurs mois.

Il faut sans doute mettre au rang de ces holocaustes les combats de *gladiatores meridiani* dont les textes font parfois mention. Il s'agissait d'opposer deux hommes jusqu'à ce que l'un des deux tue son adversaire. Sitôt le combat terminé, le vainqueur devait affronter un autre combattant... et ainsi de suite jusqu'au moment où, le groupe tout entier ayant succombé, il ne restait plus qu'à égorger le dernier survivant.

Le système consistant à mettre face à face un homme armé et un homme sans armes puis, celui-ci étant mort, de désarmer celui-là pour le faire exécuter par un troisième qui succombait lui-même sous les coups d'un quatrième... n'était qu'une variante de la précédente mise en scène. Ce spectacle ne devait guère passionner les foules puisqu'on le proposait à l'heure de la méridienne, au moment où la plupart des spectateurs étaient rentrés chez eux pour le repas de midi et où ne restaient que les acharnés des plus hauts gradins de la *cavea* (réservés au menu peuple qui "saucissonnaient" sur place, indifférents sans doute à la cruauté du spectacle et soucieux seulement de garder pour l'après-midi les places occupées le matin et qui n'étaient pas numérotées, dans les *moeniana* supérieurs.

En fait, c'est presque un abus de langage que d'appeler gladiateurs ces pitoyables condamnés. Le véritable gladiateur était une sorte de bourreau professionnel, entré la plupart du temps de son propre gré dans la gladiature et spécialiste de l'arène. Il vivait avec ses compagnons dans une sorte de caserne appelée *ludus* où il était enfermé sous la surveillance de gardes en armes, *vigiles* ; il y subissait un entraînement quotidien sous la conduite parfois d'un ancien gladiateur, *liberatus*, qui tenait le rôle de professeur d'es-crime (*doctor*), l'organisation de la troupe (*familia gladiatoria*) étant assurée par le *lanista*, un personnage qui était non seulement propriétaire du *ludus* et des gladiateurs qui avaient passé avec lui un contrat par lequel ils acceptaient de lui être entièrement soumis mais aussi une sorte d'impressario auquel s'adressaient les gens qui désiraient organiser des combats.

Les gladiateurs n'étaient sans doute pas enfermés en permanence dans le *ludus* ; le fait que certains d'entre eux

étaient mariés et que d'autres avaient une concubine laisse entendre qu'ils pouvaient avoir une vie sociale à peu près normale et que les "permissions de sortie" devaient être nombreuses.

Au fond, on devait exiger d'eux qu'ils participent sérieusement à l'entraînement qu'on leur proposait et rien de plus; et ils devaient s'y soumettre d'assez bonne grâce car, de leur habileté et de leur condition physique dépendait leur survie... Cet entraînement nous est mal connu; on sait seulement qu'il se pratiquait à l'aide d'armes en bois ou d'armes trop lourdes pour pouvoir être utilisées au combat; les autres étaient entreposées loin du *ludus* dans un magasin fermé et gardé, les Romains étant soucieux d'éviter la réédition de révoltes de gladiateurs comme celle dont Spartacus fut le héros et qui leur avaient posé tant de problèmes. Ce n'est qu'au jour du combat que les vraies armes leur étaient remises, à eux et aux condamnés qu'on leur donnait comme adversaire. Les chances de survie de ces derniers étaient minces mais non inexistantes et le gladiateur professionnel n'était pas à l'abri d'un mauvais coup. Normalement, bien sûr, il se jouait de son ennemi comme le chat de la souris, faisant du spectacle pour que le public soit satisfait, puis l'expédiait *ad patres* non sans avoir parfois préalablement demandé aux spectateurs s'ils voulaient accorder la vie sauve au vaincu. Gracié, le malheureux condamné était quitte jusqu'au prochain *munus* ... à moins qu'on ne l'égorgeât dès sa sortie de piste dans quelque geôle cachée sous les gradins... comme on le faisait parfois.

Il arrivait pourtant que la victime désignée triomphât du bourreau; le cas ne devait pas être si rare puisque la moyenne de vie des professionnels de l'arène que nous avons établie à l'aide d'une liste assez complète fournie par le professeur A. Bali² n'excède guère trente ans. On peut, bien entendu, faire état du cas particulier d'un gladiateur retraité mort à 98 ans, mais son cas était loin d'être la règle.

Vie brève mais qui ne manquait pas de charmes : en dehors des entraînements, le gladiateur vivait dans une oisiveté dorée. La prime à la signature (deux mille sesterces sous Hadrien), les nombreux cadeaux qu'il recevait en cas de victoire lui permettait sans doute de vivre largement. Quoique classé par la loi dans la catégorie des *infâmes* ce qui lui interdisait de se porter défenseur en justice ou de témoigner dans un procès, il jouissait semble-t-il d'un grande considération parmi la population. Cicéron ne dit-il pas que le métier de gladiateur est un bel exemple de courage et de mépris de la mort?... Ne voit-on pas un empereur descendre dans l'arène pour combattre afin, peut-être, de montrer que la *virtus* impériale n'est pas un mot vide de sens!

Et puis ce bourreau de l'arène semble être aussi le bourreau des coeurs et trouver auprès des dames, même dans l'aristocratie romaine, un accueil des plus chaleureux : *aecus puellarwn» suspirium pue Harum ...* Au fond une vie brève mais large et pleine d'émotions et d'aventures... avec probablement au fond de la tête l'idée que l'issue fatale "ça n'arrive qu'aux autres". Sans parler de la très cabotine satisfaction de voir ses exploits salués par une foule en délire lorsqu'il triomphait dans les combats de l'arène.

Ces combats devaient, d'après ce que nous en savons, être parfois autre chose que des luttes à mort. Il arrivait qu'on présentât au public une simple *lusio* ou *prolusio* qui opposait des gladiateurs professionnels entre eux. Il s'agissait de jeux où les deux adversaires se contentaient, par une sorte d'exercice bien mis en scène, de donner l'illusion d'un affrontement sans merci, coups et parades s'enchaînant pour la beauté du spectacle et le plaisir des yeux. On était bien loin alors des terribles *nrunera sine missione* où aucune grâce ne pouvait être accordée au vaincu.

Combats pour la frime ou luttes à mort, le *munus* pouvait revêtir plusieurs formes. D'abord l'affrontement classique par paires où les adversaires étaient opposés deux à deux. Afin d'agrémenter le spectacle, on leur donnait parfois des armes différentes. Tout le monde a vu l'image du rétiaire armé d'un filet et d'un trident et du mirmillon (ou murmillon) avec son glaive, sa cuirasse, sa jambière, son casque et son bouclier : légèreté contre puissance. Mais l'armement pouvait varier selon la fantaisie des organisateurs; souvent il s'agissait de l'équipement de peuples vaincus par Rome : Galli, Thraces ou essédaïres qui combattaient sur un char à la manière des Bretons, parfois de gens dotés d'équipements bizarres comme ces *laque ari/i* que l'on munissait d'un fouet à très longue lanière. En dehors de l'affrontement par paires, on proposait parfois aux spectateurs un affrontement par groupes. L'arène était alors garnie d'un décor et l'imagination s'en donnait à coeur-joie, soit qu'on présentât une ville dans laquelle des Troyens-condamnés essayaient de résister à l'assaut d'Hellènes-gladiateurs, soit qu'on inondât la piste et qu'un combat naval (*naumachia*) avec abordage de mi ni-gai ères puisse alors régaler un public friand de nouveauté.

Ces jeux étaient très goûtés des spectateurs de tout l'empire et la présence en un lieu d'un amphithéâtre peut être considérée comme un test de romanisation. Ne raconte-t-on pas qu'un théâtre où l'on donnait une pièce de Térence s'est vidé soudain, le public ayant appris l'arrivée dans la ville d'une troupe ambulante de gladiateurs! Pourtant, les jeux de l'arène semblent avoir été progressivement délaissés sous le Bas-

Empire. Certains y voient une conséquence de la venue du christianisme et il est vrai qu'on ne saurait totalement écarter cette explication mais tout aussi plausible est celle selon laquelle le public se serait tourné vers les chasses ou *venationes* qu'on présentait aussi dans l'amphithéâtre et surtout vers les courses de chevaux qui avaient lieu au cirque, spectacles plus variés et plus agréables. Nous aurions bien tort en effet de juger les jeux de l'arène avec nos mentalités du XXe siècle. La mort d'un homme en tant que spectacle! Et après... La civilisation chrétienne a fort bien toléré, jusqu'au siècle dernier, les exécutions capitales sur la place publique. L'arène était moins inhumaine puisque, après tout, le condamné avait sa chance... et le bourreau un risque. L'amphithéâtre qui "marque d'une tache de sang la civilisation antique", comme l'a dit un "historien" dont je préfère taire le nom, ne semble pas avoir spécialement ému les consciences chrétiennes. Les combats de gladiateurs ont été tués par leur propre monotonie; c'est tout.

Nous venons d'effleurer à peine un sujet très complexe et très vaste; le cadre d'un article est peu propice aux grands développements et nous n'avons pas voulu nous perdre dans des considérations techniques et rébarbatives. Mais, si ces quelques lignes ont le mérite de donner au lecteur le désir d'en savoir davantage sur la gladiature, nous aurons atteint notre but.

Une bibliographie sur ce sujet paraîtra dans un prochain numéro.



Médaille d'une lampe romaine découverte par M. Charmasson, lors des fouilles de l'oppidum de Saint-Vincent-de-Gaujac.

L'ASSECHEMENT DES ETANGS DE ROCHEFORT-PUJAUT

XVI-XVII SIECLE

par Robert BAILLY

La réalisation peut-être la plus utile, mais aussi la plus coûteuse, effectuée à la fin du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe pour les communes intéressées, fut l'assèchement de l'étang, ou plutôt des étangs de Rochefort et Pujaut.

Ils ne formaient, pour ainsi dire, qu'une seule nappe d'eau séparée par un amas de gravier, appelé "La Carène" qui, se dirigeant de Levant au Couchant, servait comme aujourd'hui pour le passage de la route¹.

L'étang de Rochefort couvrait à lui seul, vers la fin du XVIe siècle et dans la partie nord-est du territoire, les terrains actuels formant les quartiers de "Cent Salmées" (dit ainsi pour rappeler qu'elles furent laissées au seigneur, comme nous le verrons, en compensation de l'autorisation d'assèchement), "Merveilles, Trompe Gueux, Basses Merveilles, La Mioloune, La Louviane, La Loyane, l'Etang".

La première question que l'on se pose est celle du pourquoi de la mise à sec de ce double étang. D'abord les revenus apportés par la pêche dans les eaux étaient relativement modestes, ensuite entraînait en cause un problème de salubrité :

Lesdits habitants sont grandement incommodés du dit lac ou étang par la proximité d'icelluy au dit village engendrant plusieurs maladies en leurs personnes qui adviennent ordinairement par les vapeurs dudit étang comme il s'est trouvé après avoir recherché curieusement les occasions desdites maladies fréquentes².

Avant d'en venir à l'étude de cette oeuvre, nous nous devons de faire une mise au point pour être en conformité avec l'histoire.

Contrairement à ce que l'on affirme d'une manière générale, l'étang ne fut pas asséché par les moines de Notre

Dame ou les Chartreux de Villeneuve.

Germer Durand, dans son dictionnaire topographique du Gard, dit que l'étang fut desséché en 1650 par les soins des Chartreux de Villeneuve. Cette affirmation source d'erreurs, en comporte deux comme on va le voir, d'abord par la date de l'opération, ensuite par ses auteurs.

Le premier projet connu date de 1552³ époque à laquelle

Anthoine Phellip du lieu de Chasteau Renard a associé et accueilli en part de tous gains et pertes, noble François, de Perussis, écuyer, habitant de B.arbentane et Messire François Mottet, bourgeois de cette ville d'Aix à la besogne que luy a esté baillée de la v'dange des estangs des lieux de Pigeault, Rochefort et dépendances, aux profits et emolluments communs qui se pourront prendre par moyen d'icelle besogne que déjà il a contracté et faudra contracter avec les consuls, communauté, manants et habitants desdits lieux de Pigeault, Roche f fort et dépendances. Et feront les dites parties, comme promettent, les frais qui sont à faire par despens communs, ce que promettent garder, à peine de payer tous despens, dommages et intérêts.

Il faut croire qu'association et projet en restèrent là puisqu'il n'en fut plus question ensuite.

En 1561, les consuls envoient une requête au Roi en vue d'obtenir l'autorisation de "faire escouler ledit étang" en lui offrant vingt-cinq livres d'albergement par an.

Ils attendent, en dépit de leur impatience, de mettre à sec l'étang dudit Rochefort aux fins qu'ils puissent (les habitants) cultiver et semer le terroir dudit étang qui n'est d'aucun revenu, y faire prés pour dépaistre leur bétail et en tirer plusieurs autres commodités.

Le 5 janvier 1586... n'ayant pas eu de réponse après vingt-cinq ans, ils passent outre et signent le "prix fait de l'assèchement de l'étang de Rochefort à Messire Hugues Pelletier, ingénieur de Salon de Provence"⁵ où il est dit en particulier par Pelletier :

1° - Qu'il promet d'ajouter ledit étang et de le rendre sec dans deux ans prochains ce jourd'huy commençant, et semblable jour finissant, tellement que le terroir dudit étang se puisse cultiver et semer comme les autres terres, possession dudit Rochefort et à ses fins sera tenu faire une grande mairie ou fossé de la hauteur requise et au lieu qui sera connu être plus

convenable, par lequel fossé serait conduite tant l'eau dudit étang pluviale que toutes autres qui viendront de Saze et autres lieux circonvoisins jusques au dehors du terroir de Roche fort.'

2° - Pelletier s'engage également à entretenir perpétuellement propre ledit fossé et à construire à ses frais un pont pour le franchir, Pont dont la construction sera vérifiée par des experts.

Ces engagements furent complétés de conditions exigées par Pelletier désirant retirer une rémunération en nature de son entreprise. Il s'adjugea, sur le bail, un quart des terres découvertes de l'étang. Pour leur part, les Rochefortais auraient la faculté de faire dépaître leur bétail tant gros que menu sur le quart dudit Pelletier, les fruits étant guéris, et du temps que les possessions ne sont en défence, et Pelletier, celle de mener ses troupeaux sur tout le terroir communal jusques à la quantité de trois cents bêtes menues sans y comprendre les agneaux et chevreaux et son bétail de labourage en payant les charges ordinaires et extraordinaires comme les autres habitants.

Bien entendu, si le bétail de l'une ou de l'autre partie venait à causer des dégâts aux fruits, des indemnités étaient prévues. Egalement, par crainte de peste ou guerre durant les deux ans fixés pour l'exécution du travail, on spécifia qu'en cas de cessation du travail à cause de l'une de ces calamités le dit terme desdits deux ans sera prorogé pour récupérer le temps perdu⁶.

Pelletier commença les travaux immédiatement (1586) et les poursuivit pendant deux ans, y engloutissant sa fortune. Il s'associa alors, et pour un quart, le 27 novembre, à Olivier de Thézan, baron de Poujol, Saint-Maximim et autres lieux, association confirmée par contrat du 8 mars 1589. Toutefois, entre temps, le 16 décembre 1588 il s'était adjoint un autre commanditaire, pour un huitième, un sieur Anastay, de Villeneuve, conjointement avec Jean Blachère, commis à la recette de Nîmes qui vendit d'ailleurs ses droits à Anastay en 1590.

Les travaux avancèrent rapidement grâce à plusieurs et grandes sommes de deniers fournies par de Thézan et Anastay⁷. Ils étaient en bonne voie d'achèvement lorsque Pelletier décéda subitement en décembre 1590 !

En mars 1591 (trente ans après leur requête !) les consuls reçoivent une lettre d'Henri IV les autorisant à mettre en oeuvre l'assèchement qu'ils peuvent réaliser au moyen d'un canal pour escouler lesdites eaux jusques à la Rivière du

Rosne selon l'avis de gens à ce connaissant³.

La permission royale était toutefois insuffisante : il fallait celle du Seigneur, c'est-à-dire à l'époque le Comte de Labaume-Suze. Ce qui peut tout de même paraître inconcevable c'est que pendant plusieurs années on avait fait fi des approbations royale et seigneuriale !

Il y eut donc diverses tractations, mais c'est seulement à fin avril 1599 que le comte accorda à ses sujets que l'étang du lieu serait mis à sec et réduit en culture pour le profit des particuliers, moyennant 110 salmées de terre labourable, bonne et fertile, prise sur l'étang mis à sec, qui serait laissée au seigneur, les habitants dont le bétail ira sur cette terre du seigneur paieront 2 sols 6 deniers le jour, 5 sols la nuit, pour la première fois⁹.

Les consuls, une fois la situation clarifiée, recherchèrent un entrepreneur sérieux capable d'achever les travaux. En 1603 Claude de Montconis président et trésorier général au bureau des trésoreries générales de France, à Lyon obtint la concession. Une nouvelle transaction intervient avec le Comte de Suze. On convint définitivement¹⁰:

1° - Que la transaction du 30 mai 1599 gardait son entière force.

2° - Qu'on laisserait au Seigneur 100 salmées de terre au lieu de 110.'

3° - Que les amendes pour divagation du bétail seraient fixées au dire de Prud'hommes, selon la coutume.'

D'autres articles de moindre intérêt furent également consignés sur ce nouvel accord. Nous passerons outre.

Revenons en à Claude de Montconis. Afin de fixer les modalités de l'assèchement, un bail à peu près identiques à celui du passé avec Pelletier fut rédigé le 10 mai 1603¹¹. Il contenait une douzaine de clauses dont nous ne citerons que les principales :

1° - Montconis sera tenu ainsy qu'il a promis et promet de faire tenir et rendre à sec et en culture ledit étang dans le terme d'un an moyennant la troisième partie dudit étang ensemble du poisson qu'il se trouvera.

2° - Sera tenu ledit Montconis de rendre ledit étang à ses propres frais et dépends en estât de le pouvoir cultiver et semer comme les autres terres du terroir de Rochefort, et pour ce faire sera tenu y faire les fosses maires, canals et robines nécessaires pour re-

1 - A. Coulondres. La Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon. Dessèchement des étangs de Rochefort et Pujaut. Alais. 1877. p. 68.

cevoir les eaux pluviales et autres qui entrent dans ledit étang: Seront tenues lesdites parties respectivement les entretenir à l'avenir, ledit Sieur de Montconis pour un tiers et la Communauté pour les autres deux tiers,

3° - Plus sera tenu led. Sieur de Montconis de faire deux points bien et dûment bastis à chaux et sable aux lieux et endroits ou sera nécessaire pour la commodité dudit lieu et iceux entretenir à perpétuité.

4° - Montconis devra laisser un abreuvement suffisant pour abreuver le bétail gros et menu dud. Roche fort en un endroit appelé Le Lauron appartenant à lad. Communauté:

5° - Plus sera tenu led. sieur de Montconis de tenir net et ouvert le fossé et robine qui reçoit les eaux dud. Rochefort pour les conduire au Rosne à ce que le terroir dud. estang de Rochefort ne vint à inonder et submerger à l'advenir à peyne de tous dépans, dommages et intérêts, que à faute de ce lad. Communauté pourrait souffrir et endurer.

6° - Il sera tenu de payer pour raison- du bien à luy accordé par lad. Communauté toutes charges et tailles et devoirs seigneuriaux qu'il se trouvera devoir à l'avenir.

7° - Il a été convenu et accordé entre lesdites parties qu'il sera permis et loisible auxdits habitants de pouvoir faire dépaître leurs bestiaux et menu dans les terres du susdit étang accordé audit Sieur de Montconis après que les fruits auront été levés et cueillis.

8° - Au cas ou Montconis n'aurait pas effectué le dessèchement de l'étang au terme du délai fixé, la Communauté pourra prendre un autre entrepreneur sans qu'il puisse réclamer remboursement des frais effectués:

Le délai d'un an sera prorogé en cas de peste, guerre ou autre légitime empêchement:

D'autres articles précisaient que Montconis ferait son affaire de toutes poursuites pouvant survenir des fils Pelletier, le premier entrepreneur, ou de ses associés, que les habitants ayant des terres inondées les reprendraient sans autre forme, qu'enfin il aurait la libre jouissance des eaux de l'étang et pourrait établir des moulins ou autres artifices et que les habitants pourraient user des mêmes eaux pour arroser leurs terres.

Ces formalités à peine achevées, des difficultés s'é-

2 - A.D. D.D.2 n°3. (A.C. = Archives Communales)

3 - Archives des Bouches-du-Rhône. Dépôt d'Aix. Notaires : versement Lévy-Bram. n°123 fol 142. A. Rigord. Notaire à Aix. 4 - A.C. D.D.2 n°3.

levèrent entre les héritiers Pelletier et Montconis, c'était prévisible. César et Guillaume Pelletier fils, réclamaient des dommages et intérêts pour fait de cassation du bail de la part de Rochefort. A la mort de leur père ils auraient eu des empêchements légitimes les ayant obligés de surseoir à l'oeuvre en cours. Ils se retournèrent donc contre Montconis qui transigea aussitôt : leur versa 300 écus de 60 sous pièce et régla certaines dettes relatives aux travaux de l'étang, dont une de 10 écus envers la commune¹². Pour faciliter les choses, Montconis promit d'indemniser les premiers commanditaires du défunt : Olivier de Thézan, baron de Saze, pour 6000 livres, et Anastay pour trois mille à prendre sur les futures terres de l'étang, le restant formant sa part¹³.

Pendant ce temps, les travaux avançaient rapidement.

En dépit de leur perspicacité, commune et entrepreneur avaient omis un autre intéressé : Ferration qui, en novembre 1601, avait conclu un bail de dix ans avec les consuls, lui donnant adjudication de la pêche au tarif annuel de 200 livres^{1**}. Or, Montconis, par son contrat, s'était réservé le tiers des poissons de l'étang au moment du départ des eaux.

Ferraton s'estimait donc lésé sur deux points : pêche supprimée par la disparition de la nappe d'eau, perte d'une partie de la faune aquatique au bénéfice de Montconis !

L'affaire, portée devant le juge de Rochefort, connu son épilogue le 17 août 1604 au détriment de la commune, condamnée à restituer, avec dommages, au plaignant, une somme de deux cents livres jusqu'à novembre 1611, date d'expiration du bail.

Quelques jours après - 22 août 1604 - une cérémonie se tint sur le bord de l'étang dont relation a été transcrite sur un registre notarial¹⁵:

Par la subtilité de M. de Montconis, l'un des premiers présidents du Roi, le Cardinal de Conti célébra la messe près d'un grand lac près le lieu de Pigeau (Pujaut) distant de Villeneuve les Avignon d'une petite lieue.

Le même manuscrit nous apprend que plus de 3000 personnes assistèrent à cette grand messe et qu'après commença l'évacuation des eaux.

Nous supposons que cette manifestation due à Montconis, doit être considérée comme un voeu en vue du bon déroulement de l'entreprise, soit comme un remerciement en considération des résultats des premiers travaux.^{*8}

5 - A.C. D.D.2. n°1.

6 - A.C. D.D.2. n°1. 7 - Archives du Gard. Inv. Série E. Tome IV, p.77.

8 - A.C. D.D.2. n°3. 9 - id. n°4. 10 - Id. 11 - Id. n°5.

En 1606, des eaux de ruissellement provenant de Saze, s'écoulaient dans les terres nouvellement recouvertes, y causant des dommages. Les consuls de Rochefort obtinrent de ceux de la commune fautive l'engagement de leur verser neuf cents livres.

Les travaux devaient, si l'on s'en réfère au contrat, être terminés au bout de deux ans, c'est-à-dire 1605. Ils durèrent plus longtemps. Une convention de juillet 1608¹² * * * ¹⁶ nous dit que *Ayant le dit Seigneur Président travaillé à la vidange dudit étang, par son bonheur conduit icelle presque à une entière perfection, ne restant que fort peu dans ledit étang, laquelle encore vidait tous les jours avec espérance en demeurer du tout point:*

Si les travaux et leurs résultats étaient envisagés avec satisfaction du côté des Rochefortais, supputant leurs intérêts quant à la mise en valeur des nouvelles terres, la réaction était tout autre chez M. de Montconis qui avait pratiquement sacrifié toute sa fortune. En 1608 il avait emprunté au notaire du lieu, Maître Joël Salcon, d'importantes sommes. Ne pouvant les lui rembourser il signa une reconnaissance convenant qu'en règlement *des peines, services, frais, et vacations faites par ledit J: Salcon employées à l'effet du bénéfice dudit Montconis, et afin que celui-ci ne demeurât frustré d'iceux,* celui-ci lui donnerait sur les terres desséchées lui appartenant un terrain de trente saumées. En outre, afin que son débiteur puisse *parachever l'écoulement dudit étang de Rochefort et de celui de Pujaut* le notaire lui versa 1800 livres pour les trente saumées.

L'étang de Rochefort fut définitivement vidé dans le courant de la même année, quant à celui de Pujaut il ne le fut qu'en 1611.

Nous laisserons de côté les imperfections un peu obligatoires qui se révélèrent par la suite et nécessitèrent des réparations ou de nouveaux travaux sur lesquels il ne vaut pas la peine de s'étendre.

Par contre cette mise à sec fut la cause de deux procès :

Le premier éclata en 1609 entre la commune et son prieur qui réclamait la perception de la dîme sur les terres nouvellement livrées à l'agriculture. Sa conclusion fut assez rapide : le prieur Scipion Raybaud recevait la dîme pour l'année en cours mais pas sur les précédentes, et son montant serait du vingtième (un pour vingt). Il fut convenu que si certaines terres s'inondaient elles seraient exemptes de toutes taxes.

12 - A.C. D.D.2. n°6. 13 - Archives du Gard. Idem. 14 - A.C. D.D.2. n°7.
15 - Archives de Maître Hugues, notaire à Sorgues qui a bien voulu nous les communiquer et que nous remercions vivement. Ancien fonds Maucuer.
Pierre Coumilhon. 22 août 1604. fol 131.

Le second différend, beaucoup plus long, concernait la possession d'une terre dite "*Le Planas*" que Pujaut et Rochefort -revendiquaient comme lui appartenant. Commencé en 1612, il durait encore en 1737 et il en fut de nouveau question vers 1851...

Il serait trop long et trop fastidieux d'entrer dans le détail, mais sachons qu'un règlement à l'amiable intervint en avril 1737 fixant les droits respectifs des communes intéressées.

En 1837, lors d'opérations cadastrales, une erreur fut commise par les géomètres qui attribua trente hectares appartenant à Rochefort dans les terres de Pujaut. Cinq ans après, restitution n'avait pas encore été opérée. Nous ne savons comment s'est terminée cette nouvelle affaire, le dépouillement des registres des délibérations jusqu'en 1890 ne nous a absolument rien apporté.

Telle fut l'épopée de l'assèchement de l'étang qui engloutit la fortune de ses promoteurs sans en somme leur apporter une compensation méritée.

Lorsqu'on passe sur la route venant de La Bégude, on remarque en contrebas quelques petites nappes d'eau, irréductibles survivances de l'étang !

Evidemment cette entreprise a autorisé la mise en culture de certaines d'hectares d'un certain rapport et c'est une conclusion heureuse, mais on pourrait se demander, avec le recul du temps et les mœurs de notre époque, si la conservation de l'étang n'aurait pas été plus rentable.

En effet, le nombre des résidences secondaires s'y serait développé sur ses rives, on aurait assisté à la floraison de cafés, restaurants, hôtels... le droit de pêche s'y exercerait, on louerait des *pédalos* et des circuits touristiques de navigation s'y pratiqueraient (n'oublions pas que l'étang avait 18m. de profondeur par endroits)...

Cela n'est pas du domaine de l'utopie car le périmètre des berges, la surface occupée auraient permis pareilles exploitations, mais Rochefort ne serait plus, durant un bon tiers de l'année, le village tranquille où il fait bon vivre.

Alors, tout compte fait, il n'y a rien à regretter d'autant plus que l'eau, n'ayant aucun exutoire, devait offrir le spectacle désolant de nappes croupies, véritables nids de moustiques, à l'origine des maladies paludéennes dont souffraient les populations environnantes.

Les anciens avaient vu juste !

LE SARCOPHAGE PALEOCHRETIEN DE BAGNOLS

par Jean CHARMASSON

CACHE PAR UN AUTEL

En 1824, l'abbé Bertoud, curé de Bagnols, décida d'utiliser les largesses de ses paroissiens au percement d'une ouverture dans le mur nord de l'église. Il fallut tout d'abord démolir l'autel en bois d'une petite chapelle située à l'emplacement de la future entrée. Quelle ne fut pas la stupéfaction des ouvriers lorsque, ayant arraché les premières planches, ils aperçurent des figures de marbre sculptées en haut relief sur la façade d'un coffre. Ils se hâtèrent de dégager leur découverte des boiseries qui la cachaient et se trouvèrent alors devant un splendide sarcophage monolithique de 2,20m de longueur, 0,80m de largeur et 0,75m de hauteur orné sur sa face avant d'une frise de personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

DES SCENES BIBLIQUES

Seule, en effet, la face antérieure porte les sculptures. Pour rendre l'impression de profondeur, l'artiste a disposé ses personnages sur trois rangs. Quinze d'entre eux, traités en haut relief, occupent les premier et deuxième plans, cinq autres, en bas relief, le troisième plan.

Comme la majeure partie des sarcophages chrétiens de l'Ecole d'Arles du IV^e siècle à laquelle cette oeuvre appartient de toute évidence, certaines maladresses d'exécution apparaissent : proportions peu respectées, draperies aux plis lourds, visages sans expression.

Un examen attentif révèle que ces personnages alignés, uniformément vêtus de la toge ou de la tunique romaine, se répartissent en groupes différents représentant chacun une scène de la Bible.

Au centre, entre deux arbres, se dresse de face l'Oranteaux bras écartés, aux mains ouvertes, geste de la prière. Elle représente l'âme du défunt. Deux apôtres barbus l'entourent, tenant à la main le *volumen*, rouleau de la parole divine.

A l'extrémité gauche on reconnaît la scène du sacrifice d'Abraham. Celui-ci pose sa main gauche sur la tête du jeune Isaac, à genoux, les mains liées derrière le dos. La scène évoque le "miracle sauveur de la mort". Dieu sauvera Isaac en envoyant un bélier comme victime de remplacement. Puis vient une scène du Nouveau Testament : la multiplication des pains et des poissons. Jésus pose les mains sur une corbeille contenant des pains et sur des poissons que tiennent deux apôtres.



Le sarcophage paléochrétien découvert dans l'église de Bagnols.

Sur le côté droit, après le groupe central de l'Orante, est figuré le miracle de la guérison de l'Hémorroïsse tiré du Nouveau Testament. La femme, ayant touché par derrière le vêtement de Jésus, celui-ci se retourne et lui dit : "Ta foi t'a sauvé". A l'extrémité droite est sculptée une scène fréquemment reproduite sur les sarcophages chrétiens. Un personnage fait jaillir de l'eau dans laquelle deux autres plongent les mains. Derrière lui se tient un soldat reconnaissable à son casque rond, le *pileus*. Deux autres personnages, abîmés, pourraient être aussi des soldats. L'interprétation de la scène est double. Elle évoque à la fois Moïse faisant couler l'eau d'un rocher dans le désert et Saint-Pierre baptisant le Centurion Cornille.

M. Michel Chalon, Professeur à l'Université de Montpellier III, qui a étudié cette oeuvre¹, précise que "le sarcophage de Bagnols se rattache à un groupe caractérisé par la juxtaposition de plusieurs scènes, par opposition au groupe représentant une frise de personnages participant à une scène unique, et il ne peut dater que de la première moitié du IV^e siècle; certainement des environs de 330."

Du lieu de la découverte on ne saurait conclure que ce sarcophage fut transporté d'Arles à Bagnols dès le IV^e siècle. Il a pu y avoir été amené beaucoup plus tard, peut-être au Moyen Age pour servir d'autel.

UNE OEUVRE PERDUE

Malheureusement cette pièce précieuse est perdue pour notre ville. Après des siècles sans doute de vénération dans l'église, son destin allait brusquement changer. L'abbé Bertoud omit de signaler la découverte aux spécialistes, l'obligation n'en était pas exigée alors et le prêtre n'attachait peut-être pas un grand intérêt aux oeuvres d'art de l'antiquité. Il vendit le sarcophage à M. de Roussel, ancien diplomate retiré à Bagnols, qui l'installa dans le jardin de sa belle maison de l'Ancyse où elle fut utilisée comme bassin à la fontaine.

Bien des années après M. Astier acheta la propriété; et des générations de cette famille purent ainsi admirer à travers le cristal de l'eau la pureté du marbre blanc. Un jour, le Père Prévost, collectionneur d'art à Montpellier où son église du Clos Saint-François est un véritable musée, rendant visite à son ami Astier le lui offrit. Le Père Prévost l'emporta à Montpellier où il en fit l'autel de sa chapelle de la Vierge. Il l'est resté.

C'est ainsi qu'une pièce archéologique unique fut arrachée à la contemplation des Bagnolais.

NOTE

1 - Michel Chaion, Notes sur les monuments chrétiens de Bagnols, *La chère d'Or*, n°2, 1964, p.31-32.

UNE LEGENDE "LE PONT DU DIABLE" A BAGNOLS

par G. LAMBERT

Le chemin communal de Lancize et Tourachet vous connaissez ? Mais si, voyons ! Vous l'avez pris souvent, sur les épaules de votre père, le dimanche ou avec vos camarades d'école le jeudi, pour jouer aux soldats ou à Tarzan ! Avec vos maîtres et maîtresses d'école, vous avez même disputé des matchs de foot-ball sur le "plateau". Plus tard, on vous y a surpris en agréable compagnie. Et puis, à votre tour vous y avez porté votre enfant sur vos épaules, il y est venu jouer, et on l'a vu aussi avec une jeune personne, et vous voilà grand-père à présent. Chaque génération a grimpé ce chemin de l'Ancize et Tourachet, auquel on a donné le sinistre nom de "Chemin du Pont du Diable".

Et maintenant un peu d'histoire. Cette voie, sur le plan cadastral de l'époque, porte le n° CR 111. Elle part de la route à *Alais*, au carrefour de la nouvelle avenue Vigan Braquet et s'élève progressivement, en se dirigeant vers le vallon qui sépare deux collines, propriété de la famille Astier. A l'entrée de ce vallon, elle disparaît entre deux murailles de deux mètres cinquante, passe sous le fameux "Pont du Diable". Quelques mètres plus loin, elle atteint le sommet d'une petite montée et redescend, pour rejoindre une deuxième voie qui aboutit à la route d'Alès. Quant à notre CR 111, il se dirige vers le sud, regrippe une partie de la colline, ensuite, par une épingle à cheveux, plonge dans une descente à forte déclivité, se dirige vers la ferme Astier, et rejoint l'ancien chemin, au groupe scolaire de l'Ancize.

Mais revenons au Pont du Diable. Pourquoi ce nom sinistre ? Je me suis livré à une petite enquête auprès de vieux amis bagnolais. Aucun n'a pu me renseigner, j'en suis donc réduit à ma seule hypothèse.

En 1854, un certain M. Roussel, notaire à Bagnols possédait une immense propriété, qui comprenait les deux collines déjà citées et s'étendait à l'est, jusqu'au vieux chemin de l'Andronasse, aujourd'hui en partie disparu, presque à la limite de la route de Nîmes.

Quelques années plus tard, M. Roussel vendit une grande partie de son domaine à M. Astier, dont les petits enfants possèdent encore une partie des terres, le restant ayant été vendu pour les constructions du nouveau Bagnols-Ouest dans ce quartier. C'est à cette époque que la colline au sud fut aménagée en parc de promenade. On y traça des chemins carrossables en sous-bois, on dressa des reposoirs et des bancs de pierre, on érigea une maison pour le gardien de la propriété, on peut reconnaître encore les ruines de ces ouvrages. C'est alors que fut construit le Pont du Diable qui permettait l'accès en calèche à la deuxième colline.

A la mort du grand-père Astier, la colline fut délaissée. Entre 1920 et 1930 l'on pouvait y voir encore les aménagements en assez bon état. Par la suite, la colline fut laissée à l'abandon, elle devint alors la promenade des oisifs bagnolais, mais aussi le champ d'opération des coupeurs de bois clandestins, des vandales et des "ramasseurs de pommes de pins qui servaient à l'époque à allumer les feux des fourneaux et des cheminées. Certains en faisaient un commerce.

Donc, ces deux collines devinrent des lieux de rendez-vous dominicaux appréciés des familles bagnolaises. Par la suite, les écoles s'y rencontraient. Bon nombre de ces gosses qui s'y rendaient, ont à leur tour, conduit leurs jeunes élèves vers ces collines.

Les plus jeunes de ces promeneurs sont la cause de la légende du Pont du Diable. En effet, quelle mère, prenant son bambin par la main, ne lui a pas recommandé en passant entre les parapets "Surtoutne t'approche pas du bord, car dessous se cache le Diable. Il t'attirait et il te mangerait".

Ainsi, ce joli petit pont, hérita du vilain nom de Pont du Diable. Mais il y avait aussi, à quelques dizaines de mètres plus loin, une espèce de grotte taillée dans le rocher de sable servant de carrière à différents maçons et qui fut baptisée "la grotte de l'Ogre" (l'Ogre ayant le même pouvoir terrifiant que le Diable pour les crédules enfants). Peut-être pour des raisons identiques ?

Pauvres bambins ! Que de frayeurs ne vous a-t-on pas causées en ces lieux, qui pourtant devaient devenir plus tard l'endroit favori de vos jeux, de vos plaisirs et de vos promenades ?

Actuellement les collines sont envahies par la végétation sauvage, aucun petit enfant ne pose plus son pied craintif sur la voûte centenaire du Pont du Diable, et le vieux pont perd ses pierres une à une, comme se dégarnit la tête blanche du vieillard.

1560 dm³ DU COFFRE... ET DE LA CLASSE!

*Un aérodynamisme exceptionnel lié * une utilisation optimale de l'espace. Une performance de confort et d'habitabilité, la Renault 18 break.*

Modèle présenté : Renault 18 break CTS. Prix clés en main au 10.02.83 : 64.200 F

Renault 18. 19 versions berlines ou break, essence ou diesel, boîte mécanique ou automatique RENAULT **EU**



LE BETON CELLULAIRE

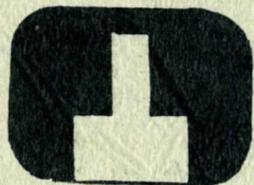
SIPOREX

A votre service :

Usine de BERNON

Tél. (66) 89-70-03 — Cidex 8140 - .30330 CONNAUX

POUR *TOUTES* LES CONSTRUCTIONS < SIPOREX >
VOUS APPORTE LA SOLUTION. CAR < SIPOREX >
EST UN MATERIAU



ISOLANT

ANTIFEU

LEGER

MODULE

ESTHETIQUE

FACILE A METTRE EN ŒUVRE

RESISTANT

PORTEUR



En plus :

40 ans d'expériences, 35 usines dans le monde et
l'agrément de tous ses produits par le Centre
Scientifique et Technique du Bâtiment.